

Analyse de l'IVEPS

Examen à mi-parcours du Programme FSE+ 2021-2027 Wallonie- Bruxelles

Propositions pour la seconde partie de la programmation

Rapport final

6 mars 2025

Table des matières

Introduction	4
1. Rappel de la structure du Programme	5
2. Enseignements des évaluations précédentes et potentiel du FSE+	7
2.1. Aperçu général des constats et recommandations.....	8
2.2. Dépasser les politiques d'offre de main-d'œuvre	9
2.3. Publics prioritaires	10
2.4. Améliorer la qualité de l'information disponible.....	12
2.5. L'évaluation, objet de socialisation, d'appropriation et de délibération	13
3. Actualisation de l'analyse du contexte socio-économique	14
3.1. Éléments de contexte d'intérêt commun pour le FEDER-FTJ et le FSE+	14
3.1.1. Crise(s) et croissance économique	14
3.1.2. Disparités régionales	15
3.1.3. Besoins en termes d'investissements	17
3.2. Focus sur l'évolution de l'emploi et du chômage en Wallonie et à Bruxelles	19
3.2.1. Situation en Wallonie	19
3.2.2. Situation en Région de Bruxelles-Capitale	21
3.3. Synthèse	25
4. Objectifs européens à l'échéance 2030	26
4.1. Indicateurs principaux	26
4.1.1. Taux d'emploi	26
4.1.2. Participation à la formation continue	27
4.1.3. Lutte contre la pauvreté	27
4.2. Indicateurs secondaires de suivi du socle européen des droits sociaux	28
4.2.1. Activité, emploi et chômage.....	28
4.2.2. Éducation et formation.....	30
4.2.3. Revenus et pauvreté.....	31
5. Réalisations, résultats et objectifs 2024 et 2029 du cadre de performance	32
5.1. Types d'objectifs et échéances	32
5.2. Structure et disponibilité des données de l'Agence FSE	35
5.3. Bref état des réalisations du programme en 2023 (et début 2024)	36
5.3.1. Priorité 1 : Accès à l'emploi et formation tout au long de la vie	37
5.3.2. Priorité 2 : Innovation sociale	38
5.3.3. Priorité 3 : Garantie Jeunesse.....	39
5.3.4. Priorité 4 : Pauvreté et inclusion sociale	40
5.3.5. Priorité 5 : Désinstitutionnalisation	41
5.4. Évolution de la mise en œuvre du programme au regard des objectifs fixés (analyse en octobre 2024)	42
5.5. Actualisation de l'analyse (janvier 2025)	43
6. Recommandations dans le cadre du Semestre européen	53
6.1. Éléments de contexte	53

6.2.	Recommandations 2024 à la Belgique.....	53
6.3.	Éléments de réponse et contributions possibles du Programme FSE+.....	54
7.	Saisir les opportunités liées aux Technologies stratégiques pour l'Europe (STEP)	59
7.1.	Contexte	59
7.2.	Opportunités pour le Fonds social européen.....	60
7.3.	Des priorités de formation pour la Wallonie : méthode et résultats.....	61
7.4.	Opérationnalisation	70
7.4.1.	Un préalable : la connaissance des formations FSE	70
7.4.2.	Financement de formations continues	70
7.4.3.	Étudier les opportunités de formation initiale ou de formation continue des demandeurs d'emploi	71
	Conclusions.....	72
	Annexe : Engagements et consommations validées au 27 septembre 2024.....	76

Introduction

L'examen à mi-parcours de la programmation FSE+ est prévu dans la réglementation européenne. Il doit permettre de situer l'avancement du programme et, sur la base des évolutions de contexte, des réalisations et de diverses orientations politiques, de produire des recommandations pour une éventuelle réorientation du programme.

Cette mission d'examen a été confiée par l'agence FSE à l'IWEPS dans le contexte d'une collaboration de longue date entre les deux institutions.

Pour la réalisation de cette analyse, une large documentation a été communiquée par l'agence FSE. Il s'agit :

- De la réglementation relative aux fonds structurels européens ;
- Du programme FSE+ Wallonie-Bruxelles ;
- Des recommandations 2024 de la Commission dans le cadre du semestre européen publiées en juin 2024 ;
- De la communication de la Commission relative aux technologies stratégiques sur l'Europe publiée en mai 2023 ;
- De différents fichiers de données relatifs aux réalisations et aux résultats des projets (données agrégées).

Cet examen à mi-parcours repose aussi sur de nombreuses autres sources de données, notamment les évaluations de la programmation précédente, les perspectives de croissance régionale et diverses informations statistiques sur les régions wallonne et bruxelloise, les données sur les réalisations de programme de l'Agence FSE et les travaux de l'IWEPS en général.

Dans la mesure du possible, le rapport adopte une visée opérationnelle et comprend des recommandations pour le suivi et la conduite du programme. Les constats et recommandations sont appelés à être délibérés. Les gestionnaires du programme FSE sont ainsi invités à se saisir des présents constats et analyses pour la conduite de la seconde partie de la programmation.

Le présent rapport actualise l'analyse présentée dans le rapport intermédiaire en novembre 2024, sur la base de nouvelles données transmises par l'Agence FSE en janvier 2025.

1. Rappel de la structure du Programme

Le programme FSE+ 2021-2027 Wallonie-Bruxelles est articulé aux objectifs européens définis dans les règlements relatifs aux fonds structurels européens¹.

L'ensemble du P.O s'inscrit dans le quatrième objectif des fonds à savoir « une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux ». Le programme est ensuite structuré sur la base des objectifs spécifiques suivants.

Tableau : Objectifs spécifiques du programme FSE+

ESO	Intitulé (Règlement 2021/1075, art.4 §1)
4.1	Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et pour les personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale ;
4.6	Promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées
4.7	Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversions flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle
4.8	Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés
4.11	Améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité, notamment à des services promouvant l'accès au logement et à des soins centrés sur la personne, y compris aux soins de santé; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale, un accent particulier étant mis sur les enfants et les groupes défavorisés; améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée
4.12	Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants

Sur cette base, cinq priorités ont été établies pour structurer le programme (autocréation d'emploi et formation tout au long de la vie, innovation sociale, insertion des jeunes, inclusion sociale, désinstitutionnalisation) ; elles sont déclinées en un ensemble de 17 mesures opérationnelles.

Le tableau suivant présente, de façon simplifiée, les mesures du programme FSE+ selon les Objectifs stratégiques européens².

¹ Règlement 2021/1060 sur les fonds structurels et règlement 2021/1057 sur le FSE+.

² On se rapportera au programme FSE+ pour une présentation détaillée des mesures.

Tableau : Structure du Programme (intitulés simplifiés)

Objectifs stratégiques	Priorité 1 Accès emploi, autocréation et apprentissage TLLV	Priorité 2 Innovation sociale	Priorité 3 Garantie Jeunesse	Priorité 4 Pauvreté et inclusion sociale	Priorité 5 Désinstitutionnalisation
OS 4.1	Mesure 1.1 Auto-création	Mesure 2.1. Territoires zéro CLD	Mesure 3.1 Accrochage scolaire		
			Mesure 3.2 Compétences jeunes		
OS 4.6			Mesure 3.3.1 Décloisonnement enseignements		
			Mesure 3.3.2. Transition à l'emploi		
			Mesure 3.4. Soutien réussite		
OS 4.7	Mesure 1.2.1 VdC, VAE				
	Mesure 1.2.2 Formations liées au marché du travail				
	Mesure 1.2.3 Dispo Pol croisées				
	Mesure 1.3.1 Orientations citoyens				
	Mesure 1.3.2 Dispositif OTLV				
O.S. 4.8				Mesure 4.1 Amont P.I.	
				Mesure 4.2 Insertion emploi	
O.S. 4.11					Mesure 5.1.1 Désinstitutionnalisation
					Mesure 5.1.2 Répét, autonomie
O.S. 4.12				Mesure 4.3. Participation enfants	

2. Enseignements des évaluations précédentes et potentiel du FSE+

Le Fonds social européen, créé par le Traité de Rome, est le plus ancien des Fonds structurels. Le programme FSE+ s'inscrit dans la continuité des programmes antérieurs, tout en intégrant de nouvelles dimensions liées à l'évolution des priorités et de la réglementation européennes.

Les grandes priorités de la programmation 2014-2020 (entrepreneuriat, formation tout au long de la vie, inclusion et insertion des jeunes) sont prolongées dans les priorités 1 à 4 de la nouvelle programmation, qui intègrent par ailleurs des dimensions nouvelles, telles que l'orientation scolaire et professionnelle, les territoires chômeurs de longue durée, ou encore le décloisonnement entre les différentes formes d'enseignement.

La présente programmation 2021-2027 ne fait pas encore l'objet d'évaluation. En revanche, les résultats et recommandations des évaluations de la programmation passée peuvent apporter un éclairage utile pour certaines priorités de l'actuel programme FSE+.

De nombreux travaux et rapports d'évaluation ont en effet été réalisés au cours de la période passée. Chacun des quatre axes de la programmation a fait l'objet d'une évaluation particulière. Des évaluations thématiques ont également été réalisées sur l'accompagnement à la création d'entreprises, sur la validation des compétences et sur l'initiative emploi jeunes. Par ailleurs, des enquêtes sur l'insertion des demandeurs d'emploi ont été réalisées auprès des sortants de formation au cours des années 2015, 2016, 2018 et 2019. Une enquête a également été réalisée auprès des salariés qui ont participé à une formation. Enfin, une synthèse des évaluations a également été réalisée par un prestataire externe.

Au total, plus de 15 rapports d'évaluation ont été produits. Ils sont parfois riches d'enseignements et comprennent de nombreuses recommandations. On compte ainsi près de 60 recommandations dans les rapports par axes ou thématiques, auxquelles on peut encore ajouter les 6 recommandations transversales de l'évaluation globale et les 5 pistes de la synthèse des évaluations. On distinguera ainsi ce qui relève des résultats de l'évaluation, c'est-à-dire une tentative d'objectivation rigoureuse des réalisations et des résultats, et les recommandations, qui sont des propositions d'ordre plus politique et reposant sur des représentations d'une action publique efficace et sur des choix de valeurs³.

Certaines de ces recommandations portent sur les objectifs ou la conduite des projets cofinancés, d'autres portent davantage sur les objectifs et la gestion de programme.

Le nouveau programme FSE+ résume en quelques paragraphes certains enseignements de la période passée (aux pages 16-17), sans toutefois exposer la façon dont ils ont été pris en compte dans la nouvelle programmation.

³ Sur la place des valeurs dans la conduite de l'action publique, voir Muller P., 2005, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, 2005/1, Vol. 55, p.155 – 187.

2.1. Aperçu général des constats et recommandations

L'analyse de l'ensemble de ces travaux d'évaluation, qui repose sur une somme empirique d'ampleur, dépasserait de loin le cadre et les moyens de cet examen à mi-parcours. Notre propos n'est pas ici d'évaluer la mise en œuvre des précédentes recommandations mais d'en soulever, à la lumière de données disponibles dans le cadre de cet examen à mi-parcours, les éléments susceptibles d'accroître la pertinence ou l'efficacité de la programmation actuelle.

Le tableau suivant énumère les principales recommandations des rapports final et transversal d'évaluation, ainsi que des enquêtes réalisées auprès des demandeurs d'emploi, d'une part, et salariés, d'autre part. *Nous n'avons retenu ici que les recommandations portant sur la gestion de programme (et non celles portant sur la conduite des projets).*

Tableau : Aperçu synthétique de quelques constats et recommandations des évaluations

Constats et enseignements	Sources
« Développer une approche transitionnelle de la formation et développer les capacités réelles des bénéficiaires »	SDE
« Favoriser la participation des salariés les moins qualifiés et ceux des PME aux formations continues »	ETS
« Collecter davantage d'information sur les salariés : parcours avant formation, revenu et intensité de travail »	ETS
« Tirer profit de la nouvelle gouvernance des fonds structurels pour adapter le PO aux besoins émergents »	RFE
« Développer des indicateurs complémentaires »	RFE
« Basculer vers un suivi individuel des stagiaires pour enrichir le système de suivi »	RFE
« Soutenir les partenariats par l'animation des portefeuilles »	RFE
« Encourager une approche flexible du public cible »	RFE
« Mettre à niveau les compétences numériques »	RFE
« Assurer une participation accrue des jeunes femmes »	RFE
« Soutenir une dynamique de réseau et de partenariat par l'animation de portefeuilles de projets »	RSE
« Améliorer le suivi, le pilotage et l'évaluation dès l'entame du projet »	RSE
« Promouvoir la pertinence et la cohérence des actions organisées au regard du grand public »	RSE
« Diversifier, innover, cocréer les formes d'accompagnement »	RSE
« Promouvoir la posture d'animation et de gestion de l'agence FSE »	RSE

Sources RFT : Rapport final d'évaluation (BDO, 2022)
RSE : Rapport de synthèse des évaluations (EDA Lead, 2022)
SDE : Sondages auprès des demandeurs d'emploi (Sonecom-ULg, diverses années)
ETS : Enquête travailleurs salariés (IWEPS, 2022)

Nous rassemblons ces quelques pistes dans quatre thèmes englobants susceptibles d'être éclairants et mobilisateurs pour la suite de la programmation. Rappelons par ailleurs que la présente analyse ne présente pas de caractère évaluatif et est donc limitée à quelques éléments factuels reposant sur les informations disponibles (citées en introduction). Il appartiendra à l'évaluation de programme de poursuivre en profondeur cet examen.

2.2. Dépasser les politiques d'offre de main-d'œuvre

Une des conclusions récurrentes des évaluations est le renforcement du partenariat avec les entreprises. L'évaluation finale du programme évoque « le renforcement des liens avec les entreprises paraît un point crucial pour parvenir à l'objectif de mise à l'emploi »⁴. Cette recommandation est semblable à celle, plus détaillée, de Sonecom - ULg qui propose d'associer le monde de l'entreprise au monde de la formation, et évoque le modèle allemand de la formation en alternance : « le partenariat en constitue un élément central, aux niveaux de la construction des contenus de formation, de son organisation pratique (localisation, horaire, durée, équipement), de l'évaluation des acquis et de sa valorisation (certification) »⁵.

Ainsi, les évaluateurs préconisent-ils une forme de partenariat qui repose sur un partage des coûts, des risques, mais aussi des opportunités et bénéfices des actions de formation : « nous préconisons donc que les entreprises s'impliquent dans l'analyse des besoins en formation et prennent en charge les « à-côtés » de la formation, notamment certains aspects liés à la mobilité (comme par exemple la mise à disposition d'un bus pour les stagiaires), au mode de garde des enfants, prioritairement pour les familles monoparentales (crèche ou garderie), aux locaux de formation »⁶.

L'association des entreprises aux démarches de formation financées dans le cadre du programme FSE+ semble se réaliser en mode mineur si l'on la place en perspective avec les recommandations de l'évaluation. La mesure 1.2.2. porte certes sur des formations qui doivent répondre aux attentes du marché ou aux pénuries de main-d'œuvre mais le programme ne présente pas comme critère de sélection le partenariat structurel. On pourrait attendre le même type d'action dans la priorité 4 consacrée à l'insertion professionnelle.

Il y a donc là un large potentiel pour la seconde partie de la programmation et pour éviter le développement ou la pérennisation d'« une action publique autoréférentielle, en 'vase-clos', largement déconnectée des marchés du travail et du monde de l'entreprise, coupée de son environnement économique et social »⁷. Les nouveaux appels à projets devraient intégrer cette dimension partenariale.

L'une des recommandations indiscutablement les plus originales et issue des enquêtes auprès des demandeurs d'emploi était plus ambitieuse encore et proposait de « développer une approche transitionnelle et partenariale des actions afin d'étendre les

⁴ BDO, 2022, *Évaluation de la mise en œuvre du programme opérationnel. Rapport final transversal*, mimeo, p. 66.

⁵ Sonecom-ULG, 2012, *Sondage sur le devenir des stagiaires 2019 – Interprétation des données récoltées – Rapport final amendé selon remarques du Comité d'évaluation*, mimeo, p. 71.

⁶ *Idem*, p.72.

⁷ *Idem*.

capacités réelles des bénéficiaires ». Il s'agit par-là d'« agir conjointement sur les ressources et sur les facteurs de conversion, afin d'accroître les capacités des individus à convertir ces ressources en résultats effectifs, afin d'étendre leur liberté réelle de choix entre différentes opportunités de valeur ». Les évaluateurs invitent ainsi à mettre en œuvre le contrat d'activité proposé par Jean Boissonnat⁸, qui vise à sécuriser et offrir une protection sociale aux périodes de transition professionnelle. Il s'agit là d'un axe central des recommandations issues des rapports d'enquêtes 2014-2020 et même de la programmation précédente.

Sans toutefois constituer une traduction fidèle du contrat d'activité, l'initiative des territoires zéro chômeur de longue durée vise, dans ses différentes variantes, à construire un projet d'insertion durable à partir des attentes des demandeurs d'emploi⁹. Il s'agit, en quelque sorte, de développer les facteurs de conversion contribuant à étendre la liberté de choix des individus. C'est ainsi que l'on peut lire l'idée « des 'projets pilotes' adaptés aux réalités et dynamiques de leur territoire et visant à identifier et tester les facteurs et conditions de succès permettant aux personnes durablement sans emploi (+ 2 ans) de retrouver une dignité et de s'épanouir dans un emploi répondant à leurs aspirations et compétences » promue dans l'appel à projets FSE+¹⁰.

Toutefois, si un lien théorique peut être établi entre l'approche par les capacités et la philosophie des territoires zéro chômeur de longue durée, aucune référence à la première ou aux recommandations des évaluations antérieures n'est établie dans le P.O. ou les appels à projets, ce qui semble témoigner d'une déconnexion entre l'élaboration du programme et les évaluations. L'approche par les capacités pourrait être un thème mobilisateur de la programmation (objet de formation interne, d'animation, perspective d'évaluation notamment de la mesure Territoire zéro chômeur de longue durée).

2.3. Publics prioritaires

Une autre conclusion systématiquement présente dans les évaluations porte sur la sélectivité des publics : « *le FSE pourrait avoir intérêt à accentuer son action en vue de remédier autant que possible aux inégalités qui persistent quant à l'accès aux ressources financées (...) en tentant d'accrocher au maximum les publics les plus éloignés de l'emploi qui sont en général les publics plus âgés, de sexe féminin, faiblement diplômés, en situation de handicap, en situation d'isolement et/ou ayant une durée d'inoccupation relativement longue* »¹¹. L'évaluation transversale insistait aussi sur l'augmentation de la participation des femmes dans les actions co-financées et insistait en particulier sur les jeunes femmes de moins de 25 ans.

L'objectif de priorisation de certains publics dans le P.O. incite à questionner deux types d'éléments : d'une part, les moyens utilisés pour accroître cette participation (clauses

⁸ Boissonnat J., 1995, *Le travail dans vingt ans*, Odile Jacob, Paris.

⁹ Massaro, M., 2024, « Les projets 'Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée' comme laboratoires d'analyse des politiques publiques : de nouveaux instruments d'activation de l'emploi en Wallonie ? », présentation au Congrès triennal de l'ABSP 2024, Liège.

¹⁰ Agence FSE, 2022, *Programme FSE+. Appel à projet 2022*, mimeo, p.35

¹¹ Sonecom-ULG, 2012, *Sondage sur le devenir des stagiaires 2019 – Interprétation des données récoltées – Rapport final amendé selon remarques du Comité d'évaluation*, mimeo, p.140

spécifiques des appels à projets, financements différenciés, etc.) et, d'autre part, les données sur les réalisations effectives.

S'agissant des premiers, deux mesures semblent intégrer une dimension de genre : « *des formations continues seront proposées pour favoriser et renforcer l'accès et la participation tout au long de la carrière. Ceci visera les métiers habituellement « genrés » ou les secteurs où la présence des femmes est réduite* » (mesure 1.1.2., P.O. FSE+, p. 35) ; une attention particulière sera portée au public féminin (femmes et femmes migrantes) » (P.O. FSE+, mesure 4.1., p. 66).

Toutefois, le principe de stricte égalité entre les hommes et les femmes affirmé dans le P.O. peut brider l'ambition de prioriser la participation des femmes : « *Les propositions d'intervention des autorités publiques pour lesquelles les fonds européens sont sollicités sont accessibles aux hommes et aux femmes de manière égale. Dans le formulaire d'introduction des fiches projet, les candidats aux subventions identifieront les effets de leur projet en termes d'égalité des chances ainsi que de lutte contre les discriminations. Ce critère sera évalué lors de la sélection. Ces principes seront également rappelés dès l'appel à projets et des outils de sensibilisation seront actualisés ou mis à disposition par l'autorité de gestion notamment pour leur application en cours de programmation* » (PO FSE+, p. 28).

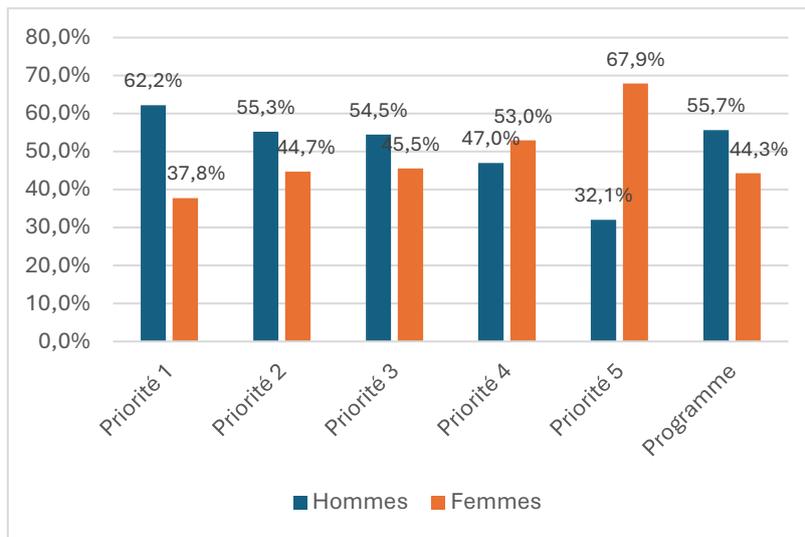
Les données disponibles sur la participation effective¹² montrent une participation inégale des hommes et des femmes selon les priorités du programme. Les femmes sont surreprésentées dans la priorité 4 relative à l'inclusion sociale (ce qui va dans le sens des recommandations de la programmation passée) et dans la priorité 5 relative à la désinstitutionnalisation, ce qui s'explique probablement par la structure de la population âgée.

En revanche, les hommes sont surreprésentés (et composent de 55 % à 62 % des participants) des priorités 1, 2 et 3. Les priorités 1 et 2 portent respectivement sur l'autocréation d'emploi et sur l'innovation sociale, la priorité 3 porte sur l'accompagnement et l'insertion des jeunes.

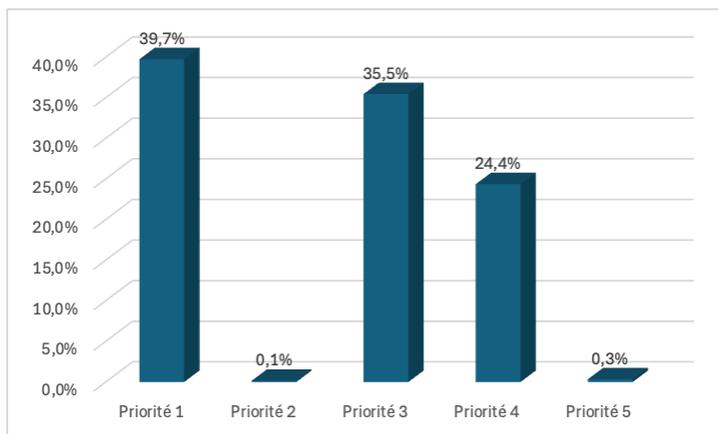
Comme on peut l'observer dans les graphiques ci-dessous, les hommes sont aussi surreprésentés dans les deux axes du programme qui comptent le plus de participants. Les femmes ne sont que légèrement surreprésentées (53 %) dans la priorité 4 qui représente un quart du volume stagiaires de la programmation. Au total, les femmes représentent 44 % de la somme des stagiaires enregistrés depuis le début de la programmation FSE+.

¹² Données cumulées depuis le début de la programmation, à la mi-2024, sous réserve d'éventuels doubles comptages (cf. *infra*).

Graphique : Part des hommes et des femmes dans le Programme FSE+ (données cumulées, juillet 2024)



Graphique : Part des participants selon les priorités de la programmation



2.4. Améliorer la qualité de l'information disponible

Les exemples ci-dessus montrent l'importance de disposer d'un système d'information statistique et fiable. Les rapports d'évaluation de la programmation 2014-2020 ont conduit à des recommandations et parfois des propositions concrètes : individualisation des données, informations plus précises sur l'amont du parcours des salariés, indicateurs plus adéquats reflétant les progrès accomplis par les demandeurs d'emploi, meilleure prise en compte des actions d'accompagnement des créateurs d'entreprises, etc.

Comme on le lira plus bas, le système de collecte d'informations pour la programmation actuelle a été réformé, mais semble encore nécessiter d'amples ajustements pour être performant.

L'information doit être individualisée, mais l'identifiant unique est créé par les opérateurs, ce qui ne garantit pas de façon absolue qu'un même stagiaire puisse se voir

attribuer deux identifiants s'il suit deux (modules de) formation(s) chez un même opérateur et ce qui ne permet pas de prendre en compte le passage d'un stagiaire d'un opérateur à l'autre (de la préformation à la formation qualifiante, par exemple).

Un monitoring régulier, c'est-à-dire annuel (voire semestriel) des données de réalisation est essentiel à la conduite du programme. Il permet d'identifier les mesures, opérateurs, régions, types de publics, pour lesquels les réalisations s'éloignent de l'objectif fixé à moyen ou long terme et de corriger cette trajectoire (par exemple en sensibilisant les promoteurs ou en ajustant les budgets disponibles). La conception du système d'indicateurs, au cours de la présente programmation, en termes de données cumulées prive les autorités de gestion de cette possibilité d'ajustement. Ainsi, les premières données annuelles semblent avoir été disponibles au début 2025 alors que les premiers objectifs quantitatifs sont fixés pour la fin 2024. Comme on le lira plus loin, un monitoring rigoureux des réalisations pour certains objectifs stratégiques s'impose, sous peine de ne pas atteindre les objectifs fixés à l'échéance 2029.

Enfin, l'information disponible se limite aux indicateurs minimums obligatoires, ce qui dans l'état actuel de maîtrise des données, ne permet pas d'interroger les données de façon très approfondie. Il eût été intéressant, au regard des recommandations passées, de connaître la part des jeunes femmes de moins de 25 ans ou de jeunes peu qualifiés par mesure ; ces données ne sont pas (encore) accessibles.

2.5. L'évaluation, objet de socialisation, d'appropriation et de délibération

Les recommandations issues des évaluations reposent sur des choix de valeurs et ont en ce sens une dimension politique incontestable. Ainsi par exemple, prôner une priorisation de certains publics ou garantir l'égalité de participation de tous relèvent de valeurs différentes et montrent que l'action publique n'est pas politiquement neutre.

En ce sens, les recommandations d'experts ou d'évaluateurs ne doivent en aucune manière être comprises comme des prescrits (qu'il faudrait nécessairement traduire dans la suite de la conduite de l'action publique) mais comme un objet de délibération et une aide à la décision.

Aussi le plus dommageable n'est certainement pas de ne pas trouver de traduction des recommandations passées dans le programme FSE+ mais serait plutôt de n'y trouver aucune référence. Les quelques exemples et constats mentionnés ci-dessus donnent l'impression d'une sous-utilisation de l'énorme potentiel que constituent les résultats des multiples évaluations de programme.

Pour valoriser l'important investissement (en termes de temps et de moyens) qui a été consacré aux différentes évaluations, il serait judicieux d'aller au-delà de la stricte obligation d'évaluation de programme et d'intensifier les efforts d'appropriation, de socialisation et de délibération autour de ces exercices. La programmation FSE+ étant lancée, les résultats des évaluations mériteraient d'être d'abord appropriés en interne (Agence FSE et partenaires), par exemple en discutant du caractère abouti, réalisable, pertinent de chacune des recommandations, puis d'être partagés avec les opérateurs (par exemple lors de séminaires thématiques) avant de les soumettre à délibération.

Le cas des indicateurs de suivi est un bel exemple de ce type de démarche. On peut en effet lire dans plusieurs rapports d'évaluation que des opérateurs se plaignent de la

lourdeur des processus de collecte d'informations, d'une part, et du caractère non représentatif de leur action des indicateurs existants, d'autre part. Or le système de collecte d'informations actuel semble établi dans la seule perspective de répondre aux exigences en la matière.

Les opérateurs et les autorités de gestion du FSE seraient gagnants à une délibération autour des outils, moyens et usages des indicateurs.

3. Actualisation de l'analyse du contexte socio-économique

Les programmes FSE+ et FEDER-FTJ présentent en Wallonie des articulations significatives. Ils répondent d'abord à une même ambition de développement régional privilégiant notamment le cadre de vie, l'investissement, l'innovation, d'une part, et le développement des compétences de la main-d'œuvre, d'autre part. Certaines réalisations concrètes sont aussi interdépendantes. Ainsi, le FEDER finance-t-il le développement d'infrastructures de formation professionnelle alors que le FSE+ soutient l'activité pédagogique. Enfin, en termes de gouvernance et de pilotage, les programmes font notamment l'objet de comités de suivi communs.

Le suivi de l'évolution du contexte socio-économique relève aussi d'un intérêt commun pour les deux programmes. On trouvera ci-après quelques extraits de l'actualisation de l'analyse du contexte réalisée récemment par l'IWEPS pour le FEDER et des données spécifiques sur l'emploi et le chômage en Wallonie et à Bruxelles rassemblées plus directement, mais non exclusivement, pour le FSE+.

3.1. Éléments de contexte d'intérêt commun pour le FEDER-FTJ et le FSE+¹³

3.1.1. Crise(s) et croissance économique

Les bilans macroéconomiques montrent que la faiblesse du taux d'emploi et le ralentissement de la productivité sont deux problématiques majeures auxquelles fait face l'économie wallonne.

Dans le cadre de la crise économique et sociale qui résulte de la crise sanitaire et des enjeux de la reconstruction suite aux inondations de juillet 2021, le suivi d'indicateurs est crucial pour guider au mieux les politiques à mettre en œuvre. Par ailleurs, avec le déclenchement de la guerre en Ukraine en 2022 et la forte inflation liée d'abord à l'énergie et aux matières premières, de nouveaux risques pour l'économie wallonne ont été mis en évidence.

Le PIB régional a enregistré une contraction inédite, de l'ordre de -6 %, en 2020, en raison de la pandémie et des mesures liées. Après la reprise rapide mais partielle de l'activité économique en 2021 (+4,8 %), le PIB wallon a encore cru de 3,3 % en 2022, profitant de la poursuite de processus de rattrapage post-covid (de la consommation notamment),

¹³ Cette section reprend des éléments du programme FEDER FTJ 2021-2027 actualisés par l'IWEPS en septembre 2024.

malgré les fortes poussées inflationnistes. Le ralentissement économique se serait manifesté en 2023. La croissance du PIB wallon aurait alors atteint 1,3 %. C'est un rythme équivalent qui est attendu de 2024 à 2029 dans les plus récentes perspectives, légèrement en retrait de la croissance attendue du PIB du Royaume (+1,4 % pour la période 2023-2029).

A titre de comparaison, la croissance annuelle moyenne du PIB au cours de la période 2014-2023 en Wallonie s'établit à 1,5 % par an, ce qui est identique à celle observée en moyenne dans la zone euro au cours de la même période. En dehors des périodes de crise, ce rythme (encore appelé à s'affaiblir donc) est inférieur à celui observé à plus long terme (depuis la seconde moitié des années nonante et jusqu'à la crise économique internationale de 2009 (et ses répercussions jusqu'en 2013)), ce qui traduit la tendance au ralentissement économique à long terme, principalement sous l'effet d'un épuisement des gains de productivité, tandis que la progression de l'emploi a résisté davantage au cours des années récentes¹⁴.

Après une nouvelle progression soutenue de l'emploi intérieur wallon en 2021 et 2022 (respectivement +2,1 % et +1,6 %), la croissance de ce dernier devrait néanmoins également s'affaiblir au cours des années 2023-2024. Elle ne se redresserait qu'en 2025 et s'établirait à 0,7 % de 2026 à 2029. La progression de l'emploi devrait alors s'avérer sensiblement inférieure à la dynamique observée globalement au cours des années récentes (1,3 % par an en moyenne au cours des années 2016 à 2022).

3.1.2. Disparités régionales

À prix courants, le PIB de la Wallonie s'élevait en 2022 à 127 milliards d'euros (133 milliards en 2023 selon nos estimations), soit 23 % du total belge. En 2022, la part des secteurs industriels et de la construction atteignait 25 % de l'ensemble de la valeur ajoutée régionale. Il s'agit d'un rebond par rapport à la proportion *grosso modo* stable des années précédentes (23 % en moyenne de 2014 à 2021) Ce regain récent, tout comme la stabilité apparente qui fait suite à un déclin global plus marqué, est principalement à mettre à l'actif de l'industrie pharmaceutique. En dehors de celle-ci ; on constate plutôt une érosion lente de la part des branches d'activité industrielles prises dans leur ensemble au sein du tissu économique régional.

Rapporté à la population, le PIB wallon atteignait 34.500 € par habitant en termes nominaux en 2022. Il était alors inférieur de 28 % à la moyenne nationale.

En Belgique, les flux transrégionaux de travailleurs ainsi que le système de redistribution des revenus permettent de réduire les écarts entre Régions. L'écart entre la Wallonie et la moyenne belge, mesuré en termes de revenu disponible ajusté par habitant, n'était ainsi que de 7 %, ce dernier s'élevant, en moyenne, à 32.800 €.

Le PIB et son évolution diffèrent en outre sur le plan territorial en Wallonie. En 2022, le PIB/hab. dépassait la moyenne wallonne de plus de 76 % dans le Brabant wallon mais est inférieur à cette référence de 15 % dans le Hainaut et de 17 % dans le Luxembourg. Ces différences ne se réduisent pas, l'activité économique progressant sensiblement plus rapidement en Brabant wallon (+3,3 % par an de 2014 à 2022) que dans les autres

¹⁴ IWEPS, 2024, *Rapport sur l'économie wallonne*, Namur, mimeo, p. 12 et sv.

provinces wallonnes, où le rythme de croissance économique s'étend entre 1,0 % et 1,2 % par an sur la même période. Depuis 2017, l'arrondissement de Nivelles (correspondant au Brabant wallon) est ainsi devenu le premier de Wallonie en termes de valeur ajoutée annuelle produite. La situation économique wallonne présente également un certain nombre de disparités du point de vue des entreprises (nombre d'assujettis à la TVA). La province du Hainaut accuse toujours un retard sur le reste de la Région, et ce, quelle que soit la forme de l'entreprise. Namur, Luxembourg et le Brabant wallon, quant à eux, se situent au-delà de la moyenne wallonne.

La productivité apparente du travail dépasse en Wallonie les moyennes européennes, mais elle est inférieure à celles des deux autres régions du pays. Surtout, les gains de productivité reculent.

En Wallonie, l'emploi intérieur est inférieur à la population active occupée à cause de l'ampleur des mouvements pendulaires et transfrontaliers, principalement vers Bruxelles et le Luxembourg.

Le taux d'emploi en 2023 des 20-64 ans en Wallonie (65,5 %) reste inférieur à la moyenne belge (72,1 %) et à la moyenne européenne (75,3 % pour l'Europe des 27). Le taux de chômage en 2023, en Wallonie, est de 13,5 % selon les données administratives et de 8,2 % selon les données de l'EFT. L'évolution de l'emploi indépendant est un aspect important du marché du travail. Ainsi, en 2022, on comptait 242.173 indépendants selon les comptes régionaux (et 1.105.288 salariés), soit 1,6 % de plus que l'année précédente.

Concernant la mesure des inégalités sociales, les inégalités de revenus sont plus limitées en Wallonie que dans les autres pays européens s'expliquant principalement par son modèle social. Cependant, les indices de pauvreté sont supérieurs au reste du territoire européen. Le taux wallon de privation matérielle et sociale (15,8 %) et le taux de privation matérielle sévère (6,8 %) sont supérieurs aux médianes européennes.

L'étude des inégalités sociales permet de mettre en évidence certaines données sur le plan géographique. Les zones les plus pauvres couvrent le sillon industriel (Sambre et Meuse), les villes et le sud des provinces de Namur et de Hainaut. À l'opposé, les populations plus riches sont surreprésentées dans les communes périurbaines, le Brabant wallon et les localités proches du Grand-Duché de Luxembourg, situées en province du Luxembourg.

Les inégalités de genre, du point de vue des salaires, sont encore très prégnantes. Les salariées du secteur privé en Wallonie gagnent annuellement 22,1 % en moins que les salariés masculins. L'analyse des comportements de mobilité laisse entrevoir un usage des modes de déplacement différencié. Les femmes utilisent moins la voiture et le vélo et ont un sentiment d'insécurité lié aux déplacements plus fréquents que les hommes, qui eux recourent moins aux transports en commun et à la marche à pied.

En matière de mobilité et d'accès aux différents modes de transports, les disparités territoriales wallonnes sont importantes. Ceci résulte notamment de l'étalement urbain de l'habitat et des activités sur le territoire. La dépendance à la voiture individuelle est encore forte (80 % des déplacements) mais avec des variations importantes selon les contextes urbains/ruraux. Les objectifs politiques wallons envisagent pourtant de réduire les déplacements en voiture et de favoriser ceux en transports en commun, à vélo et à

ped, notamment pour réduire la dépendance aux ressources fossiles et les incidences environnementales.

En matière d'environnement sain, les disparités territoriales sont également présentes et varient selon les thématiques (qualité de l'air, des sols, de l'eau, biodiversité...). Les milieux urbains concentrent généralement davantage d'incidences environnementales négatives.

3.1.3. Besoins en termes d'investissements

L'investissement reste une des clés incontournables pour répondre concomitamment aux défis du taux d'emploi et du ralentissement de la productivité.

En 2021 (dernière année disponible dans les comptes pour l'investissement), les entreprises non financières ont investi l'équivalent de 28 % de leur valeur ajoutée. Malgré une certaine volatilité (dont un rebond en 2021), ce taux d'investissement s'inscrit dans une tendance globalement haussière à long terme (depuis 2003). Par ailleurs, la Wallonie a enregistré un taux de création nette d'entreprises de 3,8 %, en progression depuis 2019 mais toujours inférieur au taux observé en Flandre par exemple.

La productivité et les taux de marge des entreprises sont généralement plus faibles en Wallonie (en lien avec la productivité plus faible et un environnement d'entreprises de plus petite taille que dans le reste du pays). Selon les estimations économétriques de l'IWEPS, on observe que le taux de marge des entreprises joue également un rôle sur le taux d'investissement. Cela suggère des difficultés d'accès aux financements externes qui rendent plus cruciale l'accumulation de fonds propres. L'autonomie financière des PME wallonnes était faible, parce qu'elles font face à davantage de difficultés d'octrois de financement bancaire notamment.

Les investissements publics, en particulier en infrastructures (réseaux routiers, télécoms, énergie) jouent un rôle essentiel sur la productivité du secteur privé. Or, en Belgique et en Wallonie, les investissements publics ont diminué sur une longue période en proportion du PIB. Le volume des investissements publics effectués sur le territoire wallon a stagné au cours des années 2020 et 2021 après plusieurs épisodes de baisse au cours des années précédentes (singulièrement en 2016 mais aussi en 2019) Dès lors, si les investissements publics sur le territoire wallon s'étaient temporairement redressés au-delà des 3 % du PIB régional en 2014-2015, cette proportion est ensuite redescendue, à un pourcentage stable aux environs de 2,8 %. Ce ratio est inférieur à la moyenne de la zone euro depuis 2018¹⁵.

La situation géographique de la Wallonie entre deux des centres d'affaires les plus importants d'Europe (Bruxelles et Luxembourg) est un élément à prendre en compte. S'ils octroient aux travailleurs transfrontaliers wallons un avantage en termes de revenus, ces centres réduisent la possibilité de générer des économies d'agglomération rendant la Wallonie relativement dépendante aux importations et posant des défis de mobilité.

Des difficultés sont rencontrées par la région afin d'engranger les pleins bénéfices de ses politiques. Cela s'explique par des manques au niveau de certains chaînons dans l'économie locale, et dans les services à haute intensité technologique ou de

¹⁵ IWEPS, 2024, *Rapport sur l'économie wallonne*, Namur, mimeo, p 97.

connaissance. Cela oblige certains secteurs, bien que caractérisés par un ancrage local fort, comme la construction, à recourir à l'importation, réduisant ainsi le potentiel de catalyseur d'innovations, pourtant porteuses. La Wallonie semble aussi s'insérer de manière moins importante que la Flandre dans les chaînes de valeur longues dont les segments plus spécialisés favorisent une hausse de la productivité. Les priorités d'investissement en Wallonie devraient donc s'orienter vers les segments manquants de l'économie locale afin de permettre à la Wallonie de se hisser dans des segments à plus haute valeur ajoutée.

Les crises récentes ont sans nul doute impacté la situation financière des petites entreprises et organisations qui bénéficient d'un ancrage local, mettant à mal de nombreux projets d'investissement et rappelant la nécessité de pouvoir appuyer les investissements sur des perspectives de demandes robustes, sur un crédit accessible et sur des marges suffisantes. Néanmoins, la nature de ces crises, réclamant par exemple des mesures de distanciation sociale, ou la réduction de consommations énergétiques a mis en évidence le développement de services digitalisés de qualité ou de processus de production efficaces sur le plan énergétique comme facteur de résilience.

Selon le *Regional innovation scoreboard 2023*, la Wallonie se classe dans le groupe des régions européennes dites des « innovatrices fortes ».

En 2021, l'intensité wallonne des dépenses de R&D s'élève à 3,6 % du PIB, part qui est supérieure à la moyenne belge (3,4 %) et à celle des 27 États membres de l'UE (2,3 %). La majeure partie des dépenses de R&D est effectuée par les entreprises (les dépenses intérieures de R&D des entreprises représentent 3,0 % du PIB en 2021). Les entreprises les plus actives en matière de R&D sont les grandes entreprises (250 employés et plus) et, d'un point de vue sectoriel, ce sont les entreprises du secteur manufacturier High Tech (branche de la pharmacie comprise) qui prédominent.

Le pourcentage d'entreprises ayant poursuivi des activités d'innovation en Wallonie, entre 2018 et 2020, s'élève à 63 %. La proportion d'entreprises innovantes en Wallonie est inférieure à celle observée en moyenne en Belgique (71 % en moyenne en Belgique) et est supérieure à la moyenne des États membres de l'UE (53 % en moyenne dans l'Union). Les entreprises les plus actives en matière d'innovation sont d'abord les grandes entreprises (86 %), ensuite les moyennes (76 %) et enfin les petites (59 %).

Sur la base de l'évaluation menée en 2022 par le Pôle « Politique scientifique » du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie, les principaux points forts du système wallon de recherche – relativement aux moyennes belge et européenne – résident dans son intensité en R&D, soutenue par les dépenses de R&D des entreprises, et dans le caractère innovant des entreprises wallonnes, et en particulier des grandes entreprises. Des faiblesses se marquent cependant au niveau des dépenses publiques de R&D, de la part du personnel de R&D dans l'emploi total et du nombre de diplômés dans les STEM.

Le Plan de Relance de la Wallonie, initié en 2021, consacre d'importants moyens aux investissements publics et aux aides à l'investissement privé ; en agissant en cohérence avec les autres régions et l'autorité fédérale, dans le cadre de la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR).

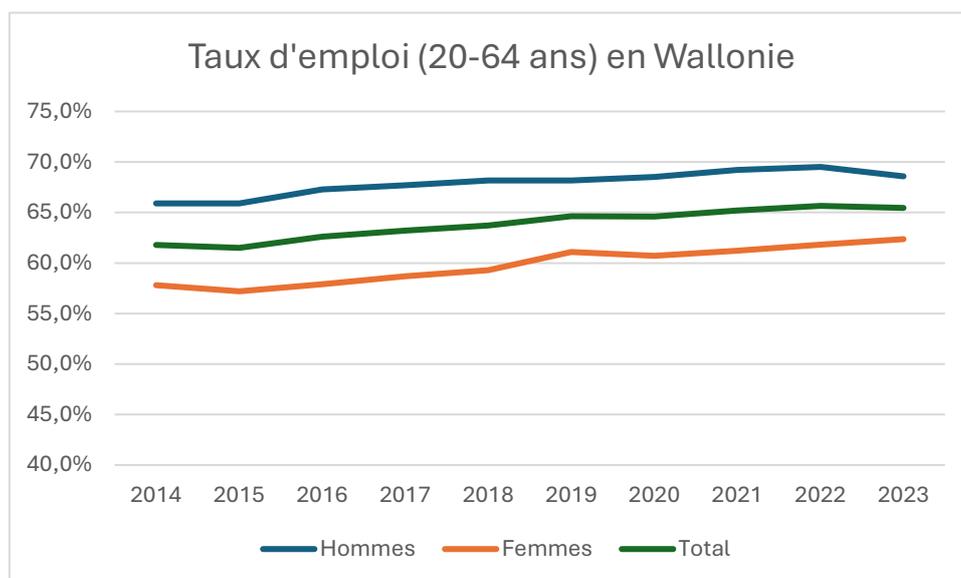
3.2. Focus sur l'évolution de l'emploi et du chômage en Wallonie et à Bruxelles

3.2.1. Situation en Wallonie

L'emploi intérieur wallon a cru de 2,1 % en 2021 et de 1,6 % en 2022, dans un contexte encore partiellement marqué par la crise sanitaire. Le taux de croissance de l'emploi intérieur a fléchi en 2023 pour atteindre 0,6 % (soit une croissance de 7.000 emplois en moyenne annuelle)¹⁶.

Si l'on rapporte le nombre de wallons à l'emploi à la population en âge de travailler (ici 20-64 ans), on observe un taux d'emploi stable en 2023 de 59,9 % (-0,1 p.p. à un an d'écart)¹⁷. Observé sur le long terme, le taux d'emploi wallon poursuit sa croissance ; il n'a pas été affecté par la crise sanitaire de 2020.

Le taux d'emploi féminin reste structurellement inférieur au taux masculin. L'écart, de 6,4 p.p. en 2023 (inférieur à celui observé au niveau européen), a cependant tendance à diminuer. En effet, au cours des dix dernières années, le taux d'emploi féminin a augmenté plus rapidement que celui des hommes. Toutefois, comme le souligne l'IWEPS, « cet écart de genre modéré sur l'ensemble de la population masque des disparités selon le niveau d'éducation ou l'origine nationale »¹⁸ (cf. *infra*).



Source : EFT

Le taux d'emploi varie en effet fortement selon le niveau de diplôme obtenu. Ainsi, si l'on prend pour référence les 25-64 ans (pour minimiser la prise en compte des futurs diplômés), on observe une proportion à l'emploi de 42,5 % pour les peu diplômés, de 67,2 % pour les moyennement diplômés et de 85,4 % pour les plus diplômés. Les écarts

¹⁶ BFP, IBSA, Statistiek Vlaanderen, IWEPS, 2024, *Perspectives économiques régionales 2024-2029*, juillet, *mimeo*.

¹⁷ L'évolution est comprise dans l'intervalle de confiance (IWEPS, 2024, *op. cit.*)

¹⁸ IWEPS 2024, *Rapport sur l'économie wallonne 2024*, Namur, *mimeo*, p.142.

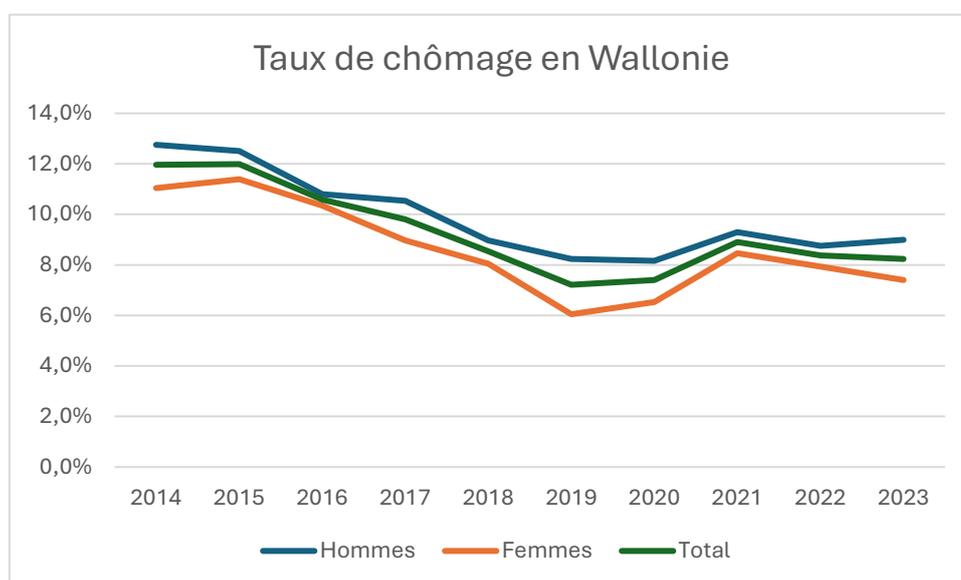
sont plus importants encore chez les femmes où ces taux sont respectivement de 32,7 %, 59,3 % et 83,7 %.¹⁹

Dans la même tranche d'âge, les taux de participation à l'emploi varient aussi selon la nationalité. Ils s'élèvent à 67 % pour les Belges, à 63,5 % pour les autres nationalités de l'UE et à 41,8 % pour les nationalités hors UE. Ici également, les écarts sont plus importants pour les femmes. En comparaison aussi, la part des personnes d'origine étrangère en emploi en Wallonie est plus faible qu'ailleurs en Europe²⁰.

La population active occupée en Wallonie s'élève à 1.401.000 personnes et l'emploi intérieur à 1.360.000 unités. Tout comme en ce qui concerne la région bruxelloise (cf. *infra*), mais certes dans une moindre mesure, l'activité économique intérieure n'est pas le seul déterminant de l'évolution de l'emploi en Wallonie

236.000 travailleurs wallons exercent leur activité hors de Wallonie (dont 121.000 à Bruxelles), soit 15,5 % de la population active occupée. La navette entrante est pour sa part composée de 76.000 travailleurs.

S'agissant du chômage, exprimé en proportion de la population active, on observe une diminution depuis 2021. En effet, le taux de chômage BIT qui s'élève à 8,2 % en 2023 est inférieur de 0,7 p.p. à celui observé deux ans plus tôt. Le taux de chômage féminin est structurellement inférieur au taux masculin. Il s'élève à 7,4 % en 2023, pour 9,0 % pour le taux masculin. Ces deux taux connaissent également une baisse depuis 2021.



Source : EFT

En nombre absolu, les demandeurs d'emploi inoccupés sont plus nombreux au cours des deux dernières années. Leur nombre atteint 219.582 en moyenne en 2023. Le nombre de DEI en août 2024 s'élevait à 244.701, soit 7,8 % de plus à un an d'écart. La croissance

¹⁹ *Idem.*

²⁰ *Idem.*

des DEI hommes et femmes à un an d'écart en moyenne annuelle en 2023 est relativement similaire (resp. +6,9 % et +6,5 %).

La part des jeunes de moins de 25 ans est de 19,5 % ; la part des plus de 50 ans est de 24,5 %.

La part des chômeurs de longue durée, c'est-à-dire comptant plus de deux ans d'inoccupation à l'emploi, s'élève à 43,4 %.

Le niveau de diplôme affecte aussi la probabilité d'être privé d'emploi. Ainsi, la part des peu diplômés dans le total des DEI est de 41,9 %, celle des moyennement diplômés est de 41,2 % et celle des diplômés de l'enseignement supérieur est de 15,4 %²¹.

3.2.2. Situation en Région de Bruxelles-Capitale

Aborder la question de l'emploi à Bruxelles d'un point de vue quantitatif suppose d'attacher une attention particulière à deux éléments : l'emploi intérieur et l'emploi des Bruxellois.

L'emploi intérieur bruxellois connaît depuis 2015 une dynamique de forte croissance. La Région comptait en effet 702.000 emplois en 2015 (le chiffre le plus bas des 10 dernières années) pour près de 829.000 aujourd'hui. Au cours des 5 dernières années, le volume de l'emploi intérieur a connu une progression de 11 % points de pourcentage ; cette progression est supérieure à celle des deux autres régions du pays.²²

Au cours de cette période récente, l'emploi intérieur bruxellois s'est toutefois contracté à deux reprises. Il a diminué de près de 5.000 unités lors de la crise sanitaire en 2020 et a connu une diminution de même ampleur au cours de l'année 2023 (-0,7 %). L'année 2022 se caractérisait par un volume d'emploi intérieur de 835.000 postes de travail, soit le plus haut niveau jamais atteint à Bruxelles. Les évolutions conjoncturelles récentes (octobre 2024) montrent toutefois une légère dégradation d'indicateurs tels que l'emploi salarié, le nombre d'heures prestées en intérim et les offres d'emplois vacants en 2024²³.

Le volume de l'emploi à Bruxelles et le nombre de Bruxellois à l'emploi diffèrent fortement en raison des phénomènes de navette entrante (principalement) et sortante (dans une moindre mesure). La part des emplois à Bruxelles occupée par des non-résidents de la capitale se situe historiquement autour des 50 %. En 2023 cependant, ce taux a atteint son taux historiquement le plus bas (48 %). La navette sortante (vers la Flandre et la Wallonie) a fortement augmenté au cours des deux dernières années pour atteindre 89.000 unités. La navette sortante avait diminué en 2020 (en raison du ralentissement des activités aéroportuaires) mais a plus que récupéré son niveau d'avant crise depuis. La navette sortante vers la Wallonie reste stable au cours des cinq dernières années. Il en résulte qu'aujourd'hui 17 % des travailleurs bruxellois exercent un emploi en dehors de la Région bruxelloise.

²¹ FOREM, 2024, *Situation du marché de l'emploi wallon et des autres régions. Statistiques mensuelles*. Août.

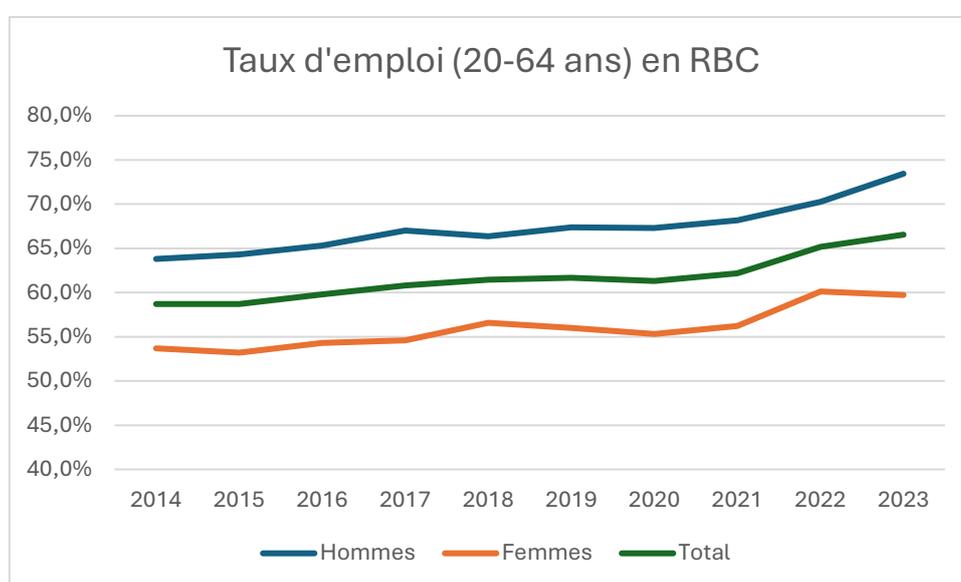
²² View Brussels, 2024, *Principaux résultats de l'enquête sur les forces de travail en Région bruxelloise*, Actiris, Bruxelles, mimeo.

²³ IBSA, 2024, *Aperçu conjoncturel de la Région de Bruxelles-capitale*, octobre, mimeo.

C'est donc essentiellement en observant le nombre et les caractéristiques des bruxellois à l'emploi (population active occupée) et des Bruxellois au chômage que l'on peut apprécier si la dynamique globale de l'emploi à Bruxelles est profitable à sa population.

Le nombre de Bruxellois à l'emploi a cru de façon continue au cours des 10 dernières années, sans même être affecté par la crise de 2020. Ce nombre s'élevait à 408.000 en 2013 et se rapproche des 509.000 en 2023. Au cours des cinq dernières années, sa croissance atteint 13,7 %.

Le taux d'emploi des bruxellois (20-64 ans) s'élève en 2023 à 66,5 %, soit 1,4 p.p. de plus que l'année précédente. L'écart entre les hommes et les femmes est particulièrement élevé : le taux d'emploi masculin qui s'élève à 73,4 % (+3,2 p.p. à un an d'écart) est supérieur de 13,7 points au taux féminin qui atteint 59,7 % (-0,4 p.p.).



Source : Eurostat - EFT

L'écart entre le taux d'emploi de la population d'origine belge (76,6 %) et celui des personnes d'origine non UE (55,4 %) est également important et s'élève à 21,2 points, soit davantage que dans les deux autres régions du pays²⁴.

En termes de statuts et de caractéristiques, deux indicateurs permettent de noter une amélioration de la qualité des emplois²⁵. D'abord, l'augmentation du travail à temps plein est supérieure à celle du temps partiel, et ce tant à un an d'écart (+4,3 p.p. pour le temps plein et +1,2 p.p. pour le temps partiel) qu'au cours des cinq dernières années (respectivement +15,4 p.p. et +8,5 p.p.). Ainsi, la proportion de l'emploi à temps partiel dans l'emploi salarié est en diminution à cinq ans d'écart (de 21,7 % à 20,8 %). On peut souligner une diminution marquée des temps partiels chez les femmes (de 32,4 % à 28,3 %) alors que cette part augmente chez les hommes (de 11,6 % à 14 %) ²⁶.

²⁴ View Brussels, 2024, *op. cit.*

²⁵ *Idem.*

²⁶ *Idem.*

S'agissant du type de contrat, *View Brussels* observe que « sur cinq ans, l'emploi permanent a augmenté de manière plus importante que l'emploi temporaire. Par contre, par rapport à 2022, l'emploi temporaire a augmenté de manière plus importante »²⁷. En 2023, l'emploi temporaire représente 16,4 % de l'emploi ; il touche davantage les femmes (15,6 %) que les hommes (13,7 %).

Observons encore que selon l'IBSA²⁸, l'augmentation de l'emploi salarié cache de nombreux mouvements sur le marché du travail et qu'en particulier la dynamique de l'emploi des bruxellois salariés diffère de celle des salariés à Bruxelles. Le taux d'entrée dans l'emploi, en particulier depuis le chômage, est bien plus élevé en Région de Bruxelles-Capitale que dans les autres régions du pays. Ceci s'explique par le profil particulier des salariés bruxellois, notamment la forte représentation des jeunes salariés en début de carrière pour lesquels les transitions professionnelles sont plus fréquentes. Les Bruxellois en particulier connaissent davantage de contrats temporaires. Ils sont également plus souvent employés dans certains secteurs plus sensibles à la conjoncture tels que le nettoyage de bâtiments ou l'intérim.

Le taux d'emploi est affecté par l'évolution de la population en âge de travailler ; celle-ci a fortement augmenté (+5,8 %) au cours des cinq dernières années, notamment en raison de l'arrivée de citoyens venant d'Ukraine²⁹.

S'agissant du chômage à Bruxelles, on observe une tendance de long terme à la baisse. Le taux de chômage BIT qui culminait à 19,3 % en 2013 atteint 10,7 % dix années plus tard. Il reste cependant bien supérieur à la moyenne nationale (5,6 % en 2023).

Fin septembre 2024, le taux de chômage des Bruxellois s'élève à 14,9 % (pour les hommes, il s'élève à 14 % et pour les femmes à 15,9 %).

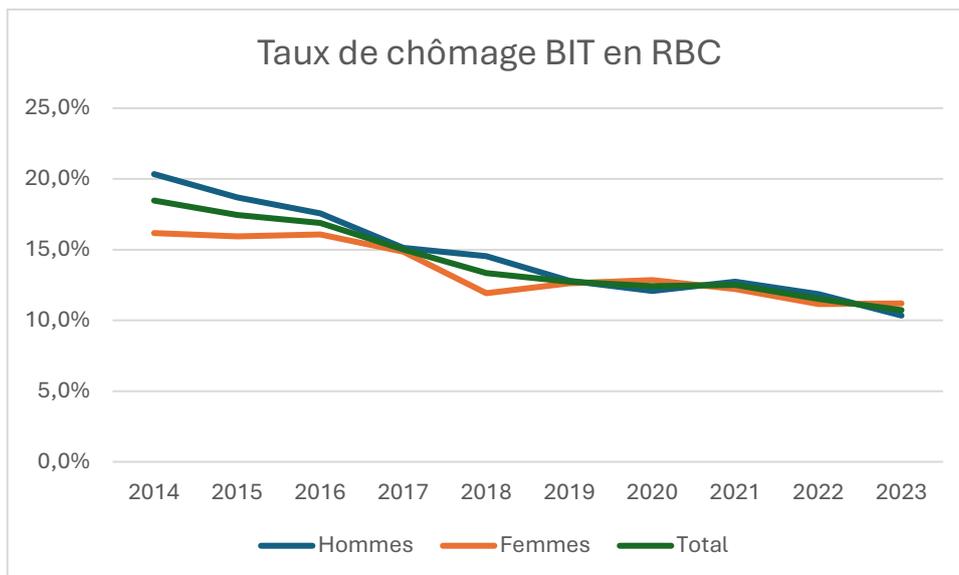
Le taux de chômage est affecté par la croissance rapide de la population active à Bruxelles. Si l'on prend en compte le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, on observe une tendance à la hausse depuis le milieu de l'année 2022. En septembre 2024, le nombre de DEI, qui connaît un léger fléchissement, s'établit à 93.356 personnes. A un an d'écart, l'évolution du nombre de DEI est de +2,5 %.

La composition du chômage présente quelques spécificités régionales. Les DEI masculins sont plus nombreux que les DEI féminins (47.856 vs 45.520 en septembre 2024). Ainsi, 51,2 % des DEI sont des hommes et 48,8 % des femmes. Sur le long terme, l'écart entre hommes et femmes a cependant tendance à se resserrer.

²⁷ *Idem*, p.9.

²⁸ IBSA - Perspective Brussels, 2024, « Plus de mouvements sur le marché du travail salarié pour les Bruxellois », *Focus* n°66, octobre.

²⁹ IBSA, 2024, *op. cit.*



Source : Eurostat - EFT

Le chômage bruxellois est aussi largement composé d'un public jeune : 63,4 % des DEI ont moins de 25 ans, 11,7 % entre 25 et 49 ans et 24,8 % plus de 50 ans (septembre 2024).

Toutefois, la situation du chômage des jeunes, qui reste particulièrement élevé, évolue favorablement sur le long terme. Le taux de chômage des jeunes, qui s'élève à 25,7 % en 2023, est 4,9 p.p. inférieur à celui observé cinq années plus tôt. La proportion de NEETs chez les 15-24 ans à Bruxelles connaît une évolution similaire. Ce taux culminait à près de 19 % il y a dix ans et atteint 8,6 % en 2023. Selon Actiris, cette évolution s'explique à la fois par l'amélioration de la situation de l'emploi, l'augmentation du taux de scolarité chez les jeunes³⁰ et la diminution du taux de décrochage.

La répartition par nationalité indique que 61,3 % des DEI sont belges, 17 % ont une autre nationalité de l'UE et 21,8 % une nationalité hors UE (septembre 2024). Ceci se reflète dans les niveaux de diplômes connus des DEI.

La répartition des DEI par niveau de diplôme indique que 17 % sont faiblement qualifiés, 21 % moyennement qualifiés et 19 % hautement qualifiés. Pour la plus grande part des DEI bruxellois (43 %), le diplôme est inconnu ou obtenu à l'étranger sans équivalence.

Enfin, le chômage des Bruxellois se caractérise par une proportion importante de demandeurs d'emploi de longue durée : 45,5 % ont une durée d'inoccupation supérieure à deux années. On compte aussi 17,5 % des DEI qui sont usagers des CPAS.

³⁰ 67 % des jeunes de 15 à 24 ans étaient aux études en 2013 pour 73 % en 2023 (Actiris, 2024, *op. cit.*, p.6).

3.3. Synthèse

Le tableau suivant reprend quelques indicateurs clés du marché du travail pour les deux régions sous revue. Les données proviennent de l'Enquête sur les forces de travail et sont publiées tant par Eurostat que Statbel et les instituts régionaux. Pour le taux d'emploi, nous reprenons la tranche d'âge des 15-64 ans, classiquement utilisée dans la littérature, et la tranche 20-64 ans, de plus en plus fréquemment utilisée au niveau européen.

Tableau : Indicateurs clés du marché du travail - 2023

		Wallonie	Bruxelles
Taux d'activité (20-64 ans)	T	65,3 %	68,3 %
	H	68,8 %	74,9 %
	F	61,8 %	61,8 %
Taux d'emploi (15-64 ans)	T	59,9 %	61,0 %
	H	62,6 %	67,2 %
	F	57,2 %	54,8 %
Taux d'emploi (20-64 ans)	T	65,5 %	66,5 %
	H	68,8 %	73,4 %
	F	62,4 %	55,7 %
Taux de chômage BIT	T	8,2 %	10,7 %
	H	9,0 %	10,3 %
	F	7,4 %	11,2 %
Taux de chômage des jeunes	T	23,0 %	25,7 %
	H	25,5 %	27,2 %
	F	20,1 %	23,8 %
Taux de NEETs (15-24 ans)	T	8,3 %	8,6 %
	H	10,0 %	8,9 %
	F	6,5 %	8,2 %

Source : EFT (calculs IWEPS et Actiris)

4. Objectifs européens à l'échéance 2030

La gouvernance par objectifs quantifiés (*benchmarking*) est au cœur des politiques sociales européennes depuis la fin des années 1990, notamment dans le cadre de la méthode ouverte de coordination. La stratégie de Lisbonne a ainsi fixé des objectifs à l'horizon 2010, notamment en termes de taux d'emploi. La stratégie 2020 a poursuivi ce mouvement. Différents engagements européens ont ensuite confirmé des objectifs à l'horizon 2030. Le socle européen des droits sociaux (SEDS) ou « pilier social » a été concrétisé dans un plan d'action confirmant et complétant ces objectifs. Enfin, les États membres se sont appropriés ces objectifs, parfois en les complétant ou les adaptant³¹.

Ainsi, près d'une vingtaine d'indicateurs composent les objectifs sociaux européens, dont les principaux, qui portent sur l'emploi, la formation et la pauvreté, sont associés à des objectifs quantitatifs adoptés lors du sommet social de Porto en mai 2021. Les trois thématiques sont fortement associées aux domaines d'intervention du FSE+, mais il est évidemment difficile d'observer un effet direct du fonds sur ces indicateurs macro, même s'il est susceptible d'y contribuer.

4.1. Indicateurs principaux

4.1.1. Taux d'emploi

Le taux d'emploi est l'indicateur clé de la stratégie européenne pour l'emploi depuis 1999. Le benchmark européen à l'échéance européenne a été fixé à 80 % (pour les 20-64 ans), la Belgique a fixé à 78 % son objectif, mais la récente DPR wallonne fait maintes fois référence à l'objectif européen.

Les taux d'emploi des deux régions couvertes par le programme sont présentés dans le tableau ci-dessous. Cet indicateur a été largement commenté dans la partie de ce rapport consacré au contexte socio-économique (*cf. supra*).

Tableau : Taux d'emploi 20-64 ans

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Belgique	68,5	69,7	70,5	70,0	70,6	71,9	72,1
Wallonie	63,2	63,7	64,6	64,6	65,2	65,7	65,5
Bruxelles	60,8	61,4	61,7	61,3	62,2	65,2	66,5

Source : EFT - Eurostat

³¹ Conter B., O'Dorchaí S., to be published in 2025, "Social Benchmarking. The case of the European Employment Strategy in Wallonia", *Economy & Society*, special issue on "Benchmarking as tools of governance and participation".

4.1.2. Participation à la formation continue

La participation à la formation continue est un enjeu essentiel dans le cadre d'un système productif marqué par des évolutions technologiques et organisationnelles rapides et par une flexibilité externe croissante de l'emploi.

Un objectif européen a été fixé à l'horizon 2030 à 60 % de la population adulte participant à la formation. La Belgique a fixé son benchmark à 60,9 %. Cet indicateur était défini comme la part de la population participant à la formation au cours des 12 mois précédant l'enquête sur la base de l'*Adult education survey*. Cette enquête n'est cependant réalisée que tous les 5 ans environ (années disponibles : 2007, 2011, 2016 et 2022) et ne peut donc être mobilisée dans le cadre d'un suivi annuel.

Une alternative consiste alors en l'utilisation de l'enquête sur les forces de travail, dont les résultats diffèrent fortement de l'AES (en raison de composition de l'échantillon et de définitions différentes).

Il est dès lors possible de suivre annuellement la progression de la participation des adultes à la formation, sans toutefois se mesurer au benchmark européen. Les données ci-dessous montrent une progression de la participation à la formation au cours des dernières années (à l'exception des années 2020 et 2021 marquées par la pandémie). La Région de Bruxelles-Capitale, qui concentre un grand nombre des centres de décision (sièges) d'entreprises, en particulier des secteurs les plus formateurs (banque, assurance, notamment) et une part significative de l'emploi qualifié, se caractérise par un taux de participation plus important que la moyenne nationale.

Tableau : Participation des adultes à la formation (1 an avant enquête)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Belgique	21,9	20,5	21,9	19,6	19,9	21,5	25,6
Wallonie	17,9	16,1	18,1	14,4	15,5	17,0	22,1
Bruxelles	28,4	23,2	26,9	26,4	27,1	29,1	33,4

Source : EFT - Eurostat

4.1.3. Lutte contre la pauvreté

La pauvreté peut se définir et se mesurer de multiples façons (seuil de pauvreté monétaire, perception subjective, intensité de travail, privation matérielle, etc.). L'objectif européen de réduction de la pauvreté a été fixé à l'appui d'un nouvel indicateur : le taux de population à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE)

Il s'agit d'un indicateur composite qui prend en compte les situations suivantes : un revenu inférieur au seuil de pauvreté (calculé pour le ménage), une faible intensité de travail (inférieure à 20 %) et une déprivation matérielle et sociale sévère (incapacité de pouvoir accéder à certains biens ou services essentiels)³².

L'objectif européen est de diminuer de 15 millions le nombre de personnes AROPE d'ici 2030, dont 5 millions d'enfants. L'objectif belge a été fixé à une réduction de 279.000

³² Pour une information plus détaillée sur l'indicateur AROPE, voir les indicateurs statistiques de l'IWEPS : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete-dexclusion-sociale/>

personnes dans cette situation. À titre de comparaison, le taux de personnes AROPE en Belgique en 2023 est de 18,6 % de la population, ce qui représente 2.150.000 individus. Les taux de pauvreté des enfants en 2023 sont de 16,5% en Wallonie et 35 % à Bruxelles.

Tableau : Population à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

	2019	2020	2021	2022	2023
Belgique	20,0	20,3	18,8	18,7	18,6
Wallonie	24,8	26,0	24,9	25,8	24,0
Bruxelles	39,9	36,4	35,3	38,8	38,7

Source : SILC - Eurostat

4.2. Indicateurs secondaires de suivi du socle européen des droits sociaux

D'autres indicateurs sur l'emploi, la formation ou la pauvreté composent les outils de suivi des politiques européennes et du socle européen des droits sociaux. Ils se différencient des indicateurs principaux dans la mesure où ils ne sont pas associés à des benchmarks.

4.2.1. Activité, emploi et chômage

Les indicateurs complémentaires de suivi du SEDS ont été pour la plupart mobilisés dans la section précédente consacrée au contexte socio-économique. Il a été souligné la forte progression du taux d'activité en Région bruxelloise (effet démographique et migratoire), ainsi que les écarts de taux d'emploi entre hommes et femmes, en particulier à Bruxelles.

Tableau : Écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes (p.p.)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Belgique	9,8	8,4	8,0	8,2	7,7	7,6	7,6
Wallonie	0,0	8,9	7,1	7,8	8,0	7,7	6,2
Bruxelles	12,4	9,7	11,4	12,0	12,0	10,2	13,7

Source : EFT - Eurostat

Tableau : Taux d'activité (15-64 ans)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Belgique	59,6	60,0	60,3	59,7	60,6	61,4	61,4
Wallonie	56,0	55,7	55,4	55,4	56,6	56,7	56,5
Bruxelles	60,7	60,2	59,9	59,4	60,2	62,3	63,0

Source : EFT - Eurostat

Les évolutions des taux de chômage ont également été commentées. Notons que le set d'indicateurs de suivi comprend le taux de chômage de longue durée, alors que nous avons fait référence à la part du chômage de longue durée dans le chômage total, qui

nous semble plus lisible. L'importance du chômage des jeunes dans les deux régions a été soulignée.

Tableau : Taux de chômage (BIT)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Belgique	7,1	6,0	5,4	5,6	6,3	5,6	5,5
Wallonie	9,7	8,5	7,2	7,3	8,8	8,3	8,2
Bruxelles	14,9	13,2	12,6	12,3	12,4	11,4	10,6

Source : EFT - Eurostat

Tableau : Taux de chômage de longue durée

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Belgique	3,5	2,9	2,3	2,3	2,6	2,3	2,2
Wallonie	5,6	4,8	3,6	3,6	4,3	3,9	3,9
Bruxelles	8,0	7,5	6,9	6,9	6,8	6,0	5,0

Source : EFT - Eurostat

Tableau : Taux de chômage des jeunes (- 25 ans)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Belgique	19,3	15,8	14,2	15,3	18,2	16,4	16,1
Wallonie	29,6	22,5	21,9	21,7	25,2	25,0	23,0
Bruxelles	33,2	30,6	29,2	29,1	30,8	31,7	25,7

Source : EFT - Eurostat

Un dernier indicateur du SEDS porte sur la durée d'occupation de l'emploi actuel. Il indique que 10 % des travailleurs wallons et 15 % des travailleurs bruxellois occupent leur emploi depuis moins d'un an. Cet indicateur est difficilement interprétable car il peut être affecté par les primo-entrants dans le marché du travail ou par la flexibilisation croissante de l'emploi.

Tableau : Durée d'exercice de l'emploi actuel : 0-11 mois (20-64 ans)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Belgique	11,4	11,0	11,6	10,7	11,9	12,0	11,3
Wallonie	10,9	10,3	10,5	9,8	11,2	11,3	10,7
Bruxelles	14,8	14,9	14,8	12,7	15,2	14,9	15,3

Source : EFT - Eurostat

4.2.2. Éducation et formation

Quatre indicateurs complémentaires portent sur la participation à l'éducation et la formation. Le premier porte sur la participation des adultes au cours des 4 semaines précédant l'enquête. Cet indicateur a longtemps été utilisé dans le cadre de la MOC, avant l'adoption lors du sommet social de Porto du même indicateur portant sur une période de référence plus longue. Cet indicateur montre une croissance continue de la participation à la formation, qui ne semble pas avoir été affectée par la pandémie, et une participation plus forte à Bruxelles en raison des effets de structure cités plus haut.

Le second indicateur porte sur la part des diplômés parmi les 30-34 ans. Cette part est élevée en Belgique si on la compare à la moyenne européenne (la Belgique a un taux d'accès à l'enseignement supérieur particulièrement élevé) mais présente aussi des écarts importants selon les régions. Cet indicateur progresse lentement en raison de la durée des études.

Tableau : Taux de participation à la formation (4 semaines avant l'enquête)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Belgique	8,5	8,5	8,2	7,4	10,2	10,3	11,1
Wallonie	6,7	7,2	6,6	5,6	7,5	8,1	9,1
Bruxelles	12,6	11,7	10,7	10,3	14,6	14,2	15,6

Source : EFT - Eurostat

Tableau : Diplômés de l'enseignement supérieur (% des 30-34 ans)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Belgique	45,9	47,6	47,5	47,9	49,9	53,1	50,0
Wallonie	40,9	42,5	42,2	40,6	41,7	44,3	44,0
Bruxelles	54,4	56,3	55,6	58,2	58,4	60,5	60,6

Source : EFT - Eurostat

Les deux derniers indicateurs qui portent sur les sorties prématurées de l'enseignement ou la part de jeunes NEETs connaissent tous deux une évolution positive au cours des dernières années, et ce, dans les deux régions.

Tableau : Jeunes sortis prématurément du système éducatif (%)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Belgique	8,9	8,6	8,4	8,1	6,7	6,4	6,2
Wallonie	10,5	9,9	10,9	9,8	8,3	8,6	6,7
Bruxelles	12,9	10,7	11,8	9,7	9,1	7,4	8,7

Source : EFT - Eurostat

Tableau : Part des jeunes (15- 29 ans) NEETs

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Belgique	12,6	12,0	11,8	12,0	10,1	9,2	9,6
Wallonie	15,8	14,1	14,7	15,3	12,9	12,4	13,0
Bruxelles	19,1	19,5	18,7	17,9	14,2	13,4	11,2

Source : EFT - Eurostat

4.2.3. Revenus et pauvreté

Les deux indicateurs complémentaires en matière de revenu et de pauvreté sont d'abord le rapport interquintile de revenu (rapport entre les 20 % des revenus les plus élevés et les 20 % des revenus les plus bas) et le taux de pauvreté monétaire (personnes dont le revenu du ménage est inférieur à 60 % du revenu médian, pondéré selon la composition du ménage).

Ces deux indicateurs se rapportent à des phénomènes structurels. Le premier est marqué par une relative stabilité. Le second semble évoluer favorablement, mais fait l'objet de nombreuses critiques (un même revenu ne permet pas d'accéder avec la même facilité selon les localités d'un pays aux biens nécessaires, comme le logement). Comme on l'a vu ci-dessus, l'indicateur incluant des mesures de déprivation matérielle (AROPE) est davantage marqué par la stabilité.

Tableau : Rapport interquintile de revenu (S80/20)

	2019	2020	2021	2022	2023
Belgique	3,6	3,6	3,4	3,6	3,4
Wallonie	3,6	3,5	3,3	3,4	3,4
Bruxelles	4,7	5,2	4,4	5,5	4,6

Source : SILC - Eurostat

Tableau : Taux de personnes à risque de pauvreté

	2019	2020	2021	2022	2023
Belgique	14,8	14,1	12,7	13,2	12,3
Wallonie	18,3	18,2	17,3	17,8	15,3
Bruxelles	31,4	27,8	25,4	29,8	27,7

Source : SILC - Eurostat

5. Réalisations, résultats et objectifs 2024 et 2029 du cadre de performance

5.1. Types d'objectifs et échéances

Le Programme opérationnel prévoit des objectifs quantifiés à deux périodes (2024 et 2029) pour deux types d'indicateurs : les indicateurs de réalisation et de résultat. Les cibles définies portent sur les valeurs cumulées depuis le début de la programmation. Les cibles sont fixées par objectif stratégique et par zone géographique ; elles sont présentées dans les tableaux ci-dessous

Tableau : Valeurs à atteindre en 2024 et 2029 – Indicateurs de réalisation

Zone	Priorité	OS	Indicateur	Cible 2024	Cible 2029	
Transition	1	ESO4.1	« Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée »	1.015	3 625	
	1	ESO4.1	« Personnes inactives »	170	608	
	1	ESO4.7	« Nombre total des participants »	57.533	205 474	
	1	ESO4.7	« Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée »	15.830	56.534	
	1	ESO4.7	« Personnes inactives »	32.252	115.185	
	2	ESO4.1	« Nombre total des participants »	1.001	1.335	
	3	ESO4.1	« Enfants et jeunes »	4.404	15.728	
	3	ESO4.6	« Enfants et jeunes »	7.591	27.109	
	4	ESO4.8	« Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée »	18.234	65.121	
	4	ESO4.12	« Enfants âgés de moins de 18 ans »	588	2.100	
	5	ESO4.11	« Nombre total de participants accompagnés dans le maintien de leur autonomie »	918	3.279	
	5	ESO4.11	« Nombre total de participants accompagnés dans l'acquisition de compétences »	918	3.279	
	Plus développée	1	ESO4.1	« Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée »	62	222
		1	ESO4.1	« Personnes inactives »	134	479
		1	ESO4.7	« Nombre total des participants »	22.173	79.188
1		ESO4.7	« Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée »	12.111	43.253	
1		ESO4.7	« Personnes inactives »	5.162	18.436	
2		ESO4.1	« Nombre total des participants »			
3		ESO4.1	« Enfants et jeunes »	2.596	9.271	
3		ESO4.6	« Enfants et jeunes »	5.268	18.813	
4		ESO4.8	« Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée »	11.523	41.154	
4		ESO4.12	« Enfants âgés de moins de 18 ans »	100	358	
5		ESO4.11	« Nombre total de participants accompagnés dans le maintien de leur autonomie »	440	1.572	
5		ESO4.11	« Nombre total de participants accompagnés dans l'acquisition de compétences »	297	1.061	

			Indicateur		
Moins Développée	1	ESO4.1	« Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée »	80	287
	1	ESO4.1	« Personnes inactives »	41	146
	1	ESO4.7	« Nombre total des participants »	7.173	25618
	1	ESO4.7	« Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée »	1.974	7049
	1	ESO4.7	« Personnes inactives »	4.021	14361
	2	ESO4.1	« Nombre total des participants »	124	165
	3	ESO4.1	« Enfants et jeunes »	634	2263
	3	ESO4.6	« Enfants et jeunes »	749	2675
	4	ESO4.8	« Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée »	2.269	8105
	4	ESO4.12	« Enfants âgés de moins de 18 ans »	73	259
	5	ESO4.11	« Nombre total de participants accompagnés dans le maintien de leur autonomie »	113	405
	5	ESO4.11	« Nombre total de participants accompagnés dans l'acquisition de compétences »	113	405
TOTAL P.O.	1	ESO4.1	« Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée »	1.157	4.134
	1	ESO4.1	« Personnes inactives »	345	1.233
	1	ESO4.7	« Nombre total des participants »	86.879	310.280
	1	ESO4.7	« Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée »	29.915	106.836
	1	ESO4.7	« Personnes inactives »	41.435	147.982
	2	ESO4.1	« Nombre total des participants »	1.125	1.500
	3	ESO4.1	« Enfants et jeunes »	7.634	27.262
	3	ESO4.6	« Enfants et jeunes »	13.608	48.597
	4	ESO4.8	« Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée »	32.026	114.380
	4	ESO4.12	« Enfants âgés de moins de 18 ans »	761	2.717
	5	ESO4.11	« Nombre total de participants accompagnés dans le maintien de leur autonomie »	1.471	5.256
	5	ESO4.11	« Nombre total de participants accompagnés dans l'acquisition de compétences »	1.328	4.745

Source : PO FSE 2020-2027 et propres calculs.

Le programme présente aussi des objectifs à atteindre en 2029 en termes de résultats des actions. Il s'agit principalement de l'obtention d'un emploi, d'une qualification ou de la poursuite d'une formation au-delà de l'action cofinancée. Certains des indicateurs de résultats (jours de présence d'enfants en accueil extrascolaire, sorties positives) ne sont pas encore disponibles.

Tableau : Valeurs à atteindre en 2029 – Indicateurs de résultats (PM)

Zone	Priorité	OS	Indicateur	Cible 2029	
Plus développée	1	ESO4.1	« Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation »	110	
	1	ESO4.7	« Participants obtenant une qualification au terme de leur participation »	20.251	
	1	ESO4.7	« Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation »	2.202	
	3	ESO4.1	« Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation »	1.635	
	3	ESO4.1	« Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation »	513	
	3	ESO4.6	« Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation »	7.177	
	4	ESO4.8	« Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation »	13.920	
	4	ESO4.8	« Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation »	4.841	
	4	ESO4.12	« Jours de présence cumulés des enfants de moins de 18 ans en situation précaire accueilli en milieu d'accueil et extrascolaire »	7.616	
	5	ESO4.11	« Participants ayant une sortie positive »	1.022	
	5	ESO4.11	« Participants ayant amélioré leurs compétences »	690	
	Transition	1	ESO4.1	« Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation »	1.245
1		ESO4.7	« Participants obtenant une qualification au terme de leur participation »	52.547	
1		ESO4.7	« Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation »	3.311	
2		ESO4.1	« Nombre de participants chômeurs de longue durée et inactifs (+ 2 ans) engagés dans le dispositif depuis plus de 6 mois »	668	
3		ESO4.1	« Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation »	2.147	
			ESO4.1	« « Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation »	4.556
3		ESO4.6	« Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation »	7.713	
4		ESO4.8	« Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation »	14.359	
4		ESO4.8	« Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation »	15.098	
4		ESO4.12	« Jours de présence cumulés des enfants de moins de 18 ans en situation précaire accueilli en milieu d'accueil et extrascolaire »	44.628	
5		ESO4.11	« Participants ayant une sortie positive »	2.131	
5		ESO4.11	« Participants ayant amélioré leurs compétences »	2.131	
Moins dével.	1	ESO4.1	« Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation »	110	
	1	ESO4.7	« Participants obtenant une qualification au terme de leur participation »	6.5551	
	1	ESO4.7	« Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation »	413	
	2	ESO4.1	« Nombre de participants chômeurs de longue durée et inactifs (+ 2 ans) engagés dans le dispositif depuis plus de 6 mois »	82	
	3	ESO4.1	« Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation »	309	
	3	ESO4.1	« Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation »	656	
	3	ESO4.6	« Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation »	761	
	4	ESO4.8	« Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation »	1.787	
	4	ESO4.8	« Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation »	1.879	
	4	ESO4.12	« Jours de présence cumulés des enfants de moins de 18 ans en situation précaire accueilli en milieu d'accueil et extrascolaire »	5.505	
	5	ESO4.11	« Participants ayant une sortie positive »	263	
	5	ESO4.11	« Participants ayant amélioré leurs compétences »	263	

5.2. Structure et disponibilité des données de l'Agence FSE

Pour l'élaboration des indicateurs de réalisation et de résultat, une collecte d'informations sur les stagiaires est organisée en principe deux fois par an par l'Agence FSE. Les opérateurs sont ainsi tenus de renseigner pour chaque stagiaire un certain nombre d'informations telles que le sexe, l'âge, le niveau de diplôme, le statut professionnel (demandeur d'emploi, demandeur d'emploi de longue durée, travailleur occupé, inactif), les dates d'entrée et de sortie et la durée de la formation. Diverses informations sont également demandées sur la situation en fin de formation (types de sorties, obtention d'une certification, accès immédiat à l'emploi).

A ce jour, trois collectes d'informations ont été organisées : en janvier 2024, en juin 2024 et en novembre 2024.

Le processus est en cours d'ajustement. A ce jour, plusieurs limites au système de collecte d'indicateurs rendent le suivi du programme difficile :

- L'agence FSE dépend encore actuellement d'un prestataire externe pour l'exploitation des données et ne peut extraire en toute autonomie les informations de sa base de données ;
- Le système de collecte d'informations semble avoir été conçu pour répondre aux seules exigences du cadre de performance, c'est-à-dire la production de données globalisées en 2024 et 2029. Les données disponibles fin 2024 portaient ainsi sur des réalisations cumulées depuis le début de la programmation. En janvier 2025, des données annuelles (entrées et sorties) nous ont été transmises pour les années 2022, 2023 et 2024 ; elles sont traitées plus loin dans ce rapport.
- Si les données stagiaires portant sur l'ensemble de la programmation Wallonie-Bruxelles semblent présenter une amélioration en termes de qualité par rapport à la programmation précédente (avec une diminution du risque de double comptage ; cf. *infra*), les données *par zones* constituent une estimation assez grossière dans la mesure où, dans le cas de projets actifs dans plusieurs zones géographiques (transition, zone plus développée, zone moins développée), la ventilation du nombre de stagiaires par zone est réalisée en appliquant au nombre total de stagiaires une pondération correspondant à celle du financement du projet par zone (avec arrondi à l'unité inférieure) (ainsi, on considère qu'un projet de formation de 100 stagiaires dont 40 % du budget porte sur la zone transition aura 40 stagiaires dans cette zone, indépendamment des types de formation et des structures de coût).
- S'agissant de certaines données dites sensibles (personnes en situation de handicap, d'origine étrangère), les opérateurs ne sont pas tenus de renseigner l'information de façon individuelle mais fournissent une donnée globale (un pourcentage) pour l'ensemble du projet ;
- Les données sont individualisées (ce qui n'était pas le cas pour tous les opérateurs lors des programmations précédentes), ce qui limite partiellement les

risques de double comptage. Cependant, l'identifiant stagiaire est propre à chaque opérateur. Ainsi lors du passage d'un stagiaire d'un opérateur à l'autre (de l'insertion vers un opérateur institutionnel, par exemple), un nouvel identifiant sera créé pour le même stagiaire ;

- Les fréquences de renseignement des données ne semblent pas systématisées et peuvent varier selon les opérateurs. Nous avons ainsi observé que certains opérateurs n'avaient pas renseigné de données lors du relevé de janvier 2024 (c'était le cas pour 105 des 366 projets). Certains opérateurs semblent avoir introduit ou complété les données 2022 et 2023 à la fin de l'année 2024. Enfin, les dernières données disponibles ne sont pas complètes pour 2024 (cf. *infra*).

Tout ceci rend, à ce stade, complexe, voire impossible, un suivi régulier du programme. Il eût été difficile, sur cette base, d'alerter par exemple en 2023 certains opérateurs sur les écarts de réalisation par rapport aux objectifs 2024.

5.3. *Bref état des réalisations du programme en 2023 (et début 2024)*

Avant de comparer les données des (estimations de) réalisations par zone et les objectifs quantitatifs, nous présentons ci-après, à partir des données disponibles, un aperçu général des réalisations de programme et des premiers résultats (et ce, pour l'espace Wallonie-Bruxelles pris dans son ensemble). Cette présentation est structurée selon les priorités du programme. Les données sur l'ensemble du programme ont été préférées aux données par zone car ces dernières sont des estimations.

Les tableaux ci-dessous ont été établis à partir des données qui nous ont été transmises par l'Agence FSE début. Celles-ci portent sur les informations encodées jusqu'à la fin 2024 par les opérateurs. Elles ne comportent cependant pas l'ensemble des réalisations de l'année 2024.

5.3.1. Priorité 1 : Accès à l'emploi et formation tout au long de la vie

La priorité 1 est celle qui regroupe le plus grand nombre de projets (82) et de stagiaires (80.000 cumulés en décembre 2024).

Le public participant aux actions de la priorité 1 est très largement masculin (61 %) et plutôt jeune (plus de la moitié des participants a moins de 29 ans). Les participants moyennement qualifiés (diplômés de l'enseignement secondaire) représentent 42 % de l'ensemble, les peu qualifiés, 42 % et 20 % sont diplômés de l'enseignement supérieur. Pour un stagiaire sur cinq, le diplôme est inconnu.

Ces données portent à la fois sur des stagiaires en formation, des candidats à la création ou à la reprise d'entreprises et des participants à des dispositifs de validation des compétences ou d'orientation professionnelle.

Tableau : Données relatives à la Priorité 1 – autocréation d'emploi et FTLV

	Total cumulé en décembre 2024			
	Femmes	Hommes	Autres	Total
EECO01 - Nombre total de participants encodés et formés	31 318	49 070	31	80 419
EECO02 - Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	15 538	25 579	15	41 132
EECO03 - Dont chômeurs de longue durée	6 369	10 201	4	16 574
EECO04 - Personnes inactives	9 469	17 021	4	26 494
EECO05 - Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	6 311	6 470	12	12 793
EECO06 - Enfants âgés de moins de 18 ans	2 595	5 182	0	7 777
EECO06 + EECO07 - Personnes âgées de 15 à 29 ans	14 499	27 951	15	42 465
EECO07 - Jeunes âgés de 18 à 29 ans	12 191	23 131	15	35 337
EECO08 - Participants âgés de 55 ans et plus	1 474	2 296	1	3 771
EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle du secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	9 619	20 644	1	30 264
EECO10 - Titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement post-secondaire non supérieurs (CITE 4)	12 310	21 702	5	34 017
EECO11 - Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8) (bachelier, master, ou +)	9 389	6 724	25	16 138
EECO12 - Participants en situation de handicap	575	846	0	1 421
EECO13 - Ressortissants de pays tiers	3 782	4 839	2	8 623
EECO14 - Participants d'origine étrangère	1 839	2 555	1	4 395
EECO15 - Minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	22	46	1	69
EECO16 - Personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	14	19	0	33
EECO17 - Participants issus de zones rurales	4 250	7 111	3	11 364

Source : Agence FSE

5.3.2. Priorité 2 : Innovation sociale

Les réalisations des mesures Territoires zéro chômeur de longue durée sont actuellement limitées en raison de la nature de l'initiative. On compte 338 bénéficiaires, presque exclusivement chômeurs de longue durée, dont une majorité d'hommes.

On compte un cinquième de personnes de moins de 29 ans et plus de 15 % de seniors. Les deux tiers des participants sont peu qualifiés et 10 % sont détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Si le nombre total de participants ne semble pas élevé, il est en forte croissance depuis le début de la programmation.

Tableau : Données relatives à la Priorité 2 - Innovation sociale

	Total cumulé en décembre 2024			
	Femmes	Hommes	Autres	Total
EECO01 - Nombre total de participants encodés et formés	143	195	0	338
EECO02 - Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	133	189	0	322
EECO03 - Dont chômeurs de longue durée	133	189	0	322
EECO04 - Personnes inactives	10	6	0	16
EECO05 - Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	0	0	0	0
EECO06 - Enfants âgés de moins de 18 ans	0	0	0	0
EECO06 + EECO07 - Personnes âgées de 15 à 29 ans	31	41	0	72
EECO07 - Jeunes âgés de 18 à 29 ans	31	41	0	72
EECO08 - Participants âgés de 55 ans et plus	21	31	0	52
EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle du secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	94	125	0	219
EECO10 - Titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement post-secondaire non supérieurs (CITE 4)	31	52	0	83
EECO11 - Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8) (bachelier, master, ou +)	18	18	0	36
EECO12 - Participants en situation de handicap	2	3	0	5
EECO13 - Ressortissants de pays tiers	19	26	0	45
EECO14 - Participants d'origine étrangère	43	47	0	90
EECO15 - Minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	0	1	0	1
EECO16 - Personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	1	3	0	4
EECO17 - Participants issus de zones rurales	24	34	0	58

Source : Agence FSE

5.3.3. Priorité 3 : Garantie Jeunesse

La priorité 3 est la seconde en importance dans le programme FSE+ ; on y retrouve 28 % des participants du programme. Si l'on ne prend en compte que les formations, il s'agit de la priorité rassemblant le plus de stagiaires.

Si le nombre de participants est important, sa croissance semble difficile à établir au sens où l'on comptabilisait, de façon cumulée, début 2024, 54.000 participants depuis le début de la programmation et 59.000 six mois plus tard et 55.000 début 2025. Selon les informations qui nous ont été communiquées un important opérateur aurait temporairement « retiré ses stagiaires de la base de données » à des fins de correction .

Les hommes représentent 55 % des participants à cette priorité ; ils sont très logiquement inactifs pour la plupart (étudiants ou en situation de décrochage). Les peu qualifiés représentent plus de 70 % de l'ensemble des participants et 7 % sont d'origine étrangère.

Important opérateur aurait (temporairement) retiré ses infos stagiaires

Tableau : Données relatives à la Priorité 3 – Garantie jeunesse

	Total cumulé en décembre 2024			
	Femmes	Hommes	Autres	Total
EECO01 - Nombre total de participants encodés et formés	24 786	30 212	128	55 126
EECO02 - Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	3 448	3 593	29	7 070
EECO03 - Dont chômeurs de longue durée	926	1 057	8	1 991
EECO04 - Personnes inactives	21 316	26 598	99	48 013
EECO05 - Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	22	21	0	43
EECO06 - Enfants âgés de moins de 18 ans	12 566	16 705	50	29 321
EECO06 + EECO07 - Personnes âgées de 15 à 29 ans	21 526	26 576	124	48 226
EECO07 - Jeunes âgés de 18 à 29 ans	12 220	13 507	78	25 805
EECO08 - Participants âgés de 55 ans et plus	0	0	0	0
EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle du secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	16 410	22 628	69	39 107
EECO10 - Titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement post-secondaire non supérieurs (CITE 4)	5 566	5 579	52	11 197
EECO11 - Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8) (bachelier, master, ou +)	2 810	2 005	7	4 822
EECO12 - Participants en situation de handicap	480	881	2	1 363
EECO13 - Ressortissants de pays tiers	2 478	3 119	3	5 600
EECO14 - Participants d'origine étrangère	1 648	2 218	3	3 869
EECO15 - Minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	23	33	30	86
EECO16 - Personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	55	86	0	141
EECO17 - Participants issus de zones rurales	1 919	2 614	15	4 548

Source : Agence FSE

5.3.4. Priorité 4 : Pauvreté et inclusion sociale

La priorité 4 relative à la pauvreté et à l'inclusion, qui comprend de nombreux accents nouveaux par rapport à la programmation précédente, est la troisième en termes d'importance quantitative ; elle compte 53.572 participants cumulés (un quart de l'ensemble des participants du programme), et semble connaître un développement rapide puisqu'elle en comptait 26.000 au recensement réalisé début 2024.

Comme souligné plus haut, la majorité des participants est de sexe féminin (52 %). Les demandeurs d'emploi représentent près des trois quarts des participants et les inactifs, environ un quart. Un peu plus d'un tiers des participants a moins de 29 ans.

Les peu qualifiés représentent une large majorité des participants (61 %). On trouve cependant dans cette priorité une part significative (10 %) de détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Tableau : Données relatives à la Priorité 4 – Inclusion sociale

	Total cumulé en décembre 2024			
	Femmes	Hommes	Autres	Total
EECO01 - Nombre total de participants encodés et formés	27 896	25 660	16	53 572
EECO02 - Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	20 715	18 049	10	38 774
EECO03 - Dont chômeurs de longue durée	12 558	10 236	7	22 801
EECO04 - Personnes inactives	6 380	6 960	6	13 346
EECO05 - Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	801	651	0	1 452
EECO06 - Enfants âgés de moins de 18 ans	1 102	1 359	0	2 461
EECO06 + EECO07 - Personnes âgées de 15 à 29 ans	8 896	10 191	10	19 097
EECO07 - Jeunes âgés de 18 à 29 ans	8 851	10 148	10	19 009
EECO08 - Participants âgés de 55 ans et plus	1 423	1 391	0	2 814
EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle du secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	16 091	16 586	8	32 685
EECO10 - Titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement post-secondaire non supérieurs (CITE 4)	8 201	7 028	4	15 233
EECO11 - Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8) (bachelier, master, ou +)	3 604	2 046	4	5 654
EECO12 - Participants en situation de handicap	1 278	2 110	0	3 388
EECO13 - Ressortissants de pays tiers	9 722	7 193	3	16 918
EECO14 - Participants d'origine étrangère	8 040	5 978	0	14 018
EECO15 - Minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	650	437	0	1 087
EECO16 - Personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	221	413	0	634
EECO17 - Participants issus de zones rurales	1 850	2 158	1	4 009

Source : Agence FSE

5.3.5. Priorité 5 : Désinstitutionnalisation

La priorité 5 est l'une des nouvelles orientations de la programmation. Elle totalise un nombre réduit de participants, composé de deux groupes distincts : les inactifs (62 %) et les personnes à l'emploi (37 %). Environ 40 % des participants sont en situation de handicap. Comme mentionné plus haut, cette priorité comprend une large majorité de participantes (61 %).

Les données relatives à l'âge et au diplôme reflètent bien la diversité des actions financées et des situations personnelles. On compte en effet 20 % de jeunes (de moins de 29 ans) et un quart de personnes de plus de 55 ans. 70 % du public est peu qualifié et 20 % dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Tableau : Données relatives à la Priorité 5 - Désinstitutionnalisation

	Total cumulé en décembre 2024			
	Femmes	Hommes	Autres	Total
EECO01 - Nombre total de participants encodés et formés	1 071	679	1	1 751
EECO02 - Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	8	11	0	19
EECO03 - Dont chômeurs de longue durée	6	10	0	16
EECO04 - Personnes inactives	517	571	1	1 089
EECO05 - Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	546	97	0	643
EECO06 - Enfants âgés de moins de 18 ans	71	134	0	205
EECO06 + EECO07 - Personnes âgées de 15 à 29 ans	209	145	0	354
EECO07 - Jeunes âgés de 18 à 29 ans	201	115	0	316
EECO08 - Participants âgés de 55 ans et plus	262	193	0	455
EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle du secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	656	571	1	1 228
EECO10 - Titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement post-secondaire non supérieurs (CITE 4)	90	55	0	145
EECO11 - Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8) (bachelier, master, ou +)	325	53	0	378
EECO12 - Participants en situation de handicap	296	420	0	716
EECO13 - Ressortissants de pays tiers	18	34	0	52
EECO14 - Participants d'origine étrangère	7	26	0	33
EECO15 - Minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	0	0	0	0
EECO16 - Personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	0	1	0	1
EECO17 - Participants issus de zones rurales	215	114	0	329

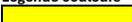
Source : Agence FSE

5.4. Évolution de la mise en œuvre du programme au regard des objectifs fixés (analyse en octobre 2024)

Une première estimation de l'atteinte des objectifs a été réalisée sur la base des données disponibles en octobre 2024. Pour les raisons évoquées plus haut, il était difficile, pour plusieurs indicateurs, d'établir avec certitude si les objectifs quantitatifs fixés à l'horizon 2029 pourront être atteints. En établissant une tendance linéaire sur la base des réalisations cumulées aux deux moments de collecte d'informations³³, on pouvait établir des hypothèses (toutes choses restant égales par ailleurs) sur la probabilité d'atteinte des objectifs. Les graphiques détaillant les projections ont été présentés en annexe de notre rapport intermédiaire (novembre 2024). Sur la base de celles-ci, on pouvait distinguer, par OS et par zone, les situations où, à progression constante, les objectifs quantifiés pourraient être atteints en 2024 et 2029. Ces résultats sont représentés dans le tableau ci-dessous. La *priorité 5* et la *zone moins développée* présentent des réalisations bien en deçà de celles envisagées dans le programme.

**Tableau : réalisations cumulées au premier semestre 2024
en % des objectifs totaux fin 2024
PROJECTIONS DE NOVEMBRE 2024**

Priorité	OS	Indicateur	Transition	Plus dévelp.	Moins dével
1	ESO4.1	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	150 %	842 %	291 %
1	ESO4.1	Personnes inactives	136 %	108 %	71 %
1	ESO4.7	Nombre total des participants	66 %	74 %	73 %
1	ESO4.7	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	92 %	74 %	124 %
1	ESO4.7	Personnes inactives	54 %	82 %	59 %
2	ESO4.1	Nombre total des participants	19 %		27 %
3	ESO4.1	Enfants et jeunes	192 %	283 %	312 %
3	ESO4.6	Enfants et jeunes	304 %	307 %	260 %
4	ESO4.8	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	100 %	82 %	60 %
4	ESO4.12	Enfants âgés de moins de 18 ans	103 %	198 %	1397 %
5	ESO4.11	Nbr total de participants accompagnés dans le maintien de leur autonomie	30 %	6 %	37 %
5	ESO4.11	Nombre total de participants accompagnés dans l'acquisition de compétences	13 %	11 %	36 %

Légende couleurs	
	Objectif 2024 atteint et objectif 2029 atteignable si progression linéaire
	Objectif 2024 atteint mais objectif 2029 hors de portée si progression linéaire
	Objectif 2024 non atteint et objectif 2029 non atteignable si progression linéaire

³³ Rappelons que certains opérateurs n'avaient pas fourni d'informations sur les réalisations stagiaires lors de la première récolte de données et ont introduit l'ensemble des données au cours de la seconde, ce qui peut donner l'image d'une croissance particulièrement rapide du nombre de stagiaires.

5.5. Actualisation de l'analyse (janvier 2025)

Sur la base des données transmises par l'Agence FSE en janvier 2025, l'analyse peut être actualisée, **tenant compte des considérations et précautions suivantes** :

- Les projections s'appuient sur **les données encodées par les opérateurs jusqu'au 24 janvier 2025**.
- Il nous a toutefois été communiqué que **les données 2024 n'étaient pas complètes**, l'Agence FSE permettant aux opérateurs de transmettre les informations sur les stagiaires 2024 jusqu'en mai 2025.
- L'incomplétude des données 2024 semble **significativement importante** dans la mesure où le nombre d'entrées stagiaires en 2024 est inférieure de 50 % à celles enregistrées en 2023.
- Les données 2022 et 2023 reçues en janvier 2025 diffèrent de celles reçues fin 2024, ce qui semble témoigner **d'encodages particulièrement tardifs d'informations** sur les stagiaires ; il nous a par ailleurs été indiqué qu'un opérateur important avait « *retiré les informations stagiaires de la base de données* » à des fins de correction.

Dans ces conditions, **le jugement** sur l'atteinte des objectifs 2024 (et *a fortiori* sur la possibilité d'atteindre les objectifs 2029) **reste incertain pour une part des priorités ou OS**.

Par ailleurs, il convient de rappeler que **les données chiffrées utilisées pour le calcul des indicateurs par zone géographique ne portent pas sur des individus réels mais constituent une estimation** grossière basée sur une pondération du nombre total de stagiaires selon une clé budgétaire.

Ainsi, par exemple, pour un projet actif sur plusieurs zones :

*le nombre de chômeurs formés en zone Transition = nombre de chômeurs formés en Wallonie et à Bruxelles * part du budget de la zone transition dans l'ensemble du budget FSE du promoteur*

Ceci implique que pour augmenter la valeur d'un indicateur portant sur le nombre de participants (total, chômeurs, inactifs, jeunes, etc.) dans une zone N :

- Le promoteur peut être incité à augmenter le nombre de stagiaires dans n'importe quelle zone puisqu'un pourcentage des stagiaires sera automatiquement affecté à la zone N
- Il serait contre-productif d'augmenter le nombre de stagiaires dans cette seule zone N puisque seule une part des stagiaires sera attribuée à celle-ci.

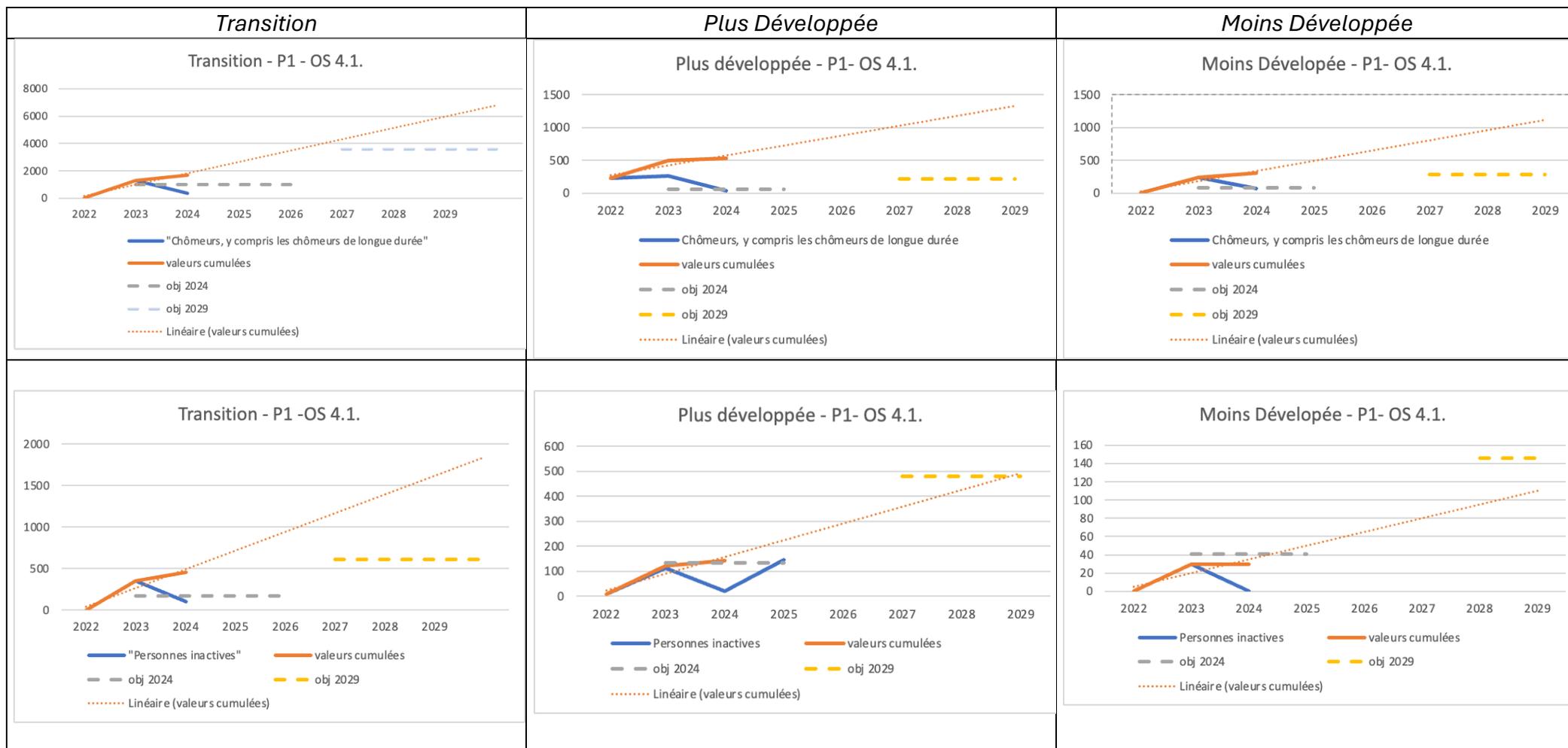
Les projections établies ci-dessous reposent donc sur une méthodologie précaire à propos de laquelle nous exprimons nos plus grandes réserves.

Les graphiques ci-dessous présentent par priorité d'investissement, objectif stratégique et par zone :

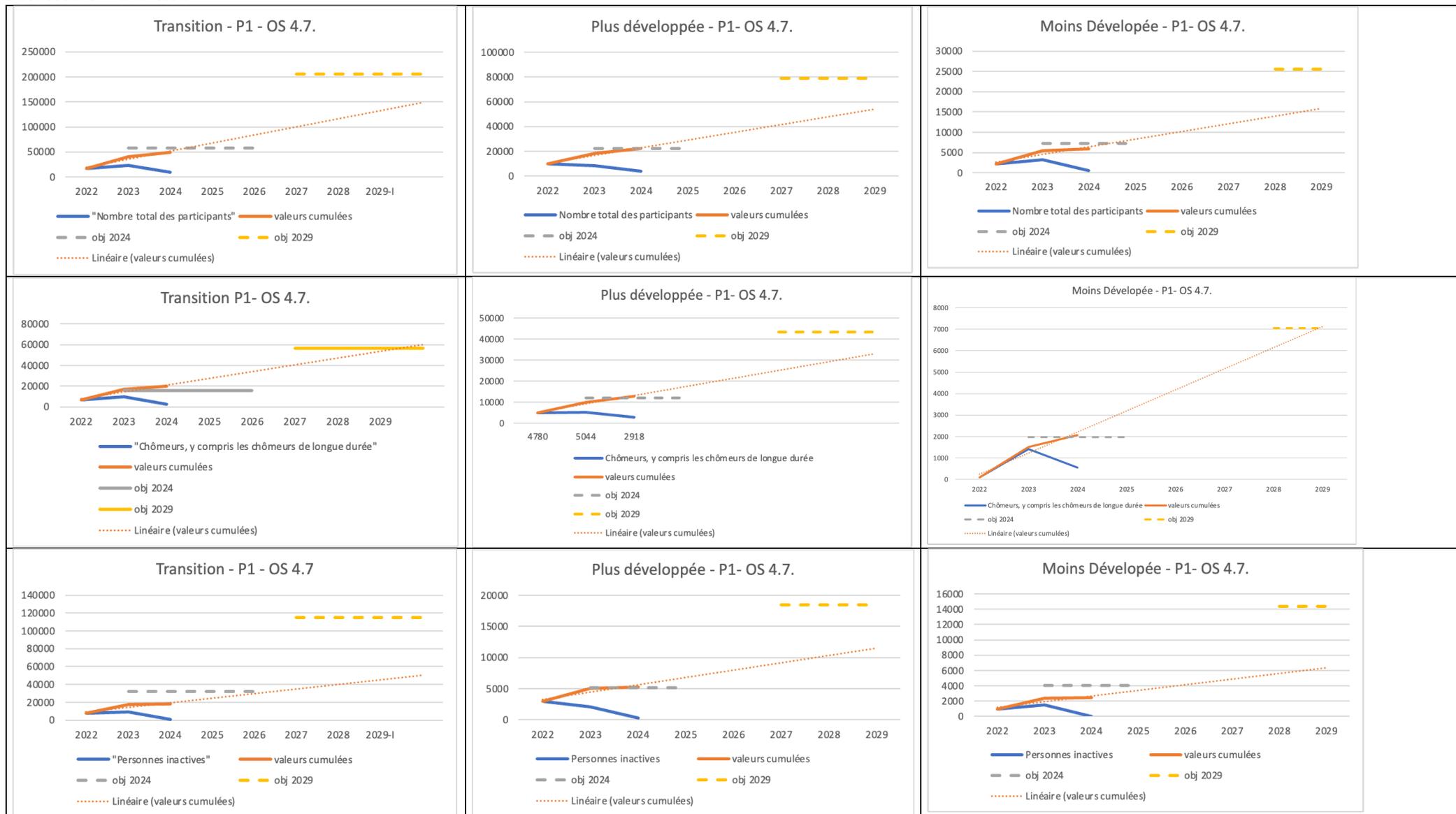
- Le nombre d'entrées (pondérées par une clé budgétaire) 2022, 2023, 2024 ;
- Les valeurs cumulées de celles-ci ;
- Une projection linéaire des données cumulées jusqu'en 2029
- Les objectifs quantitatifs du programme 2024 et 2029

Un tableau récapitulatif reprend ensuite les priorités et OS et indique pour lesquels les objectifs sont atteints ou atteignables toute chose restant égale par ailleurs.

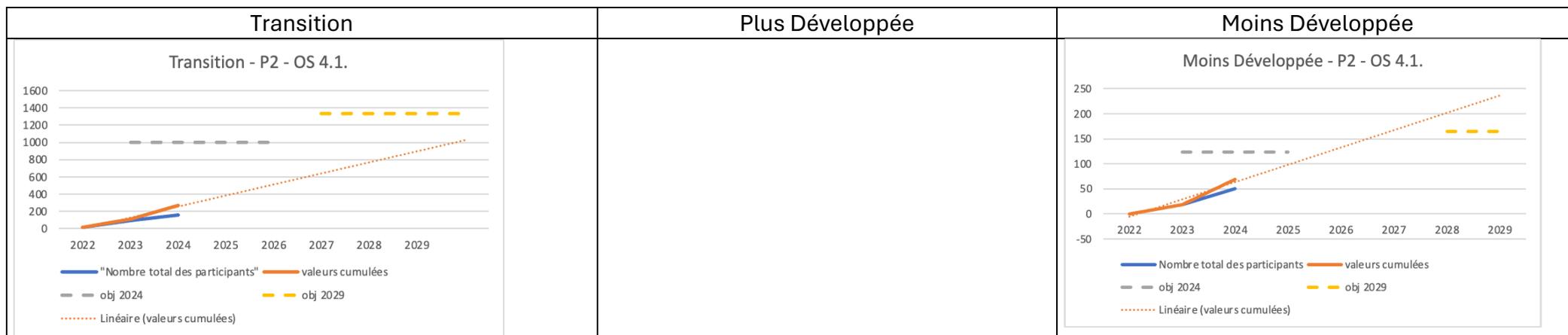
Priorité 1 – OS 4.1:



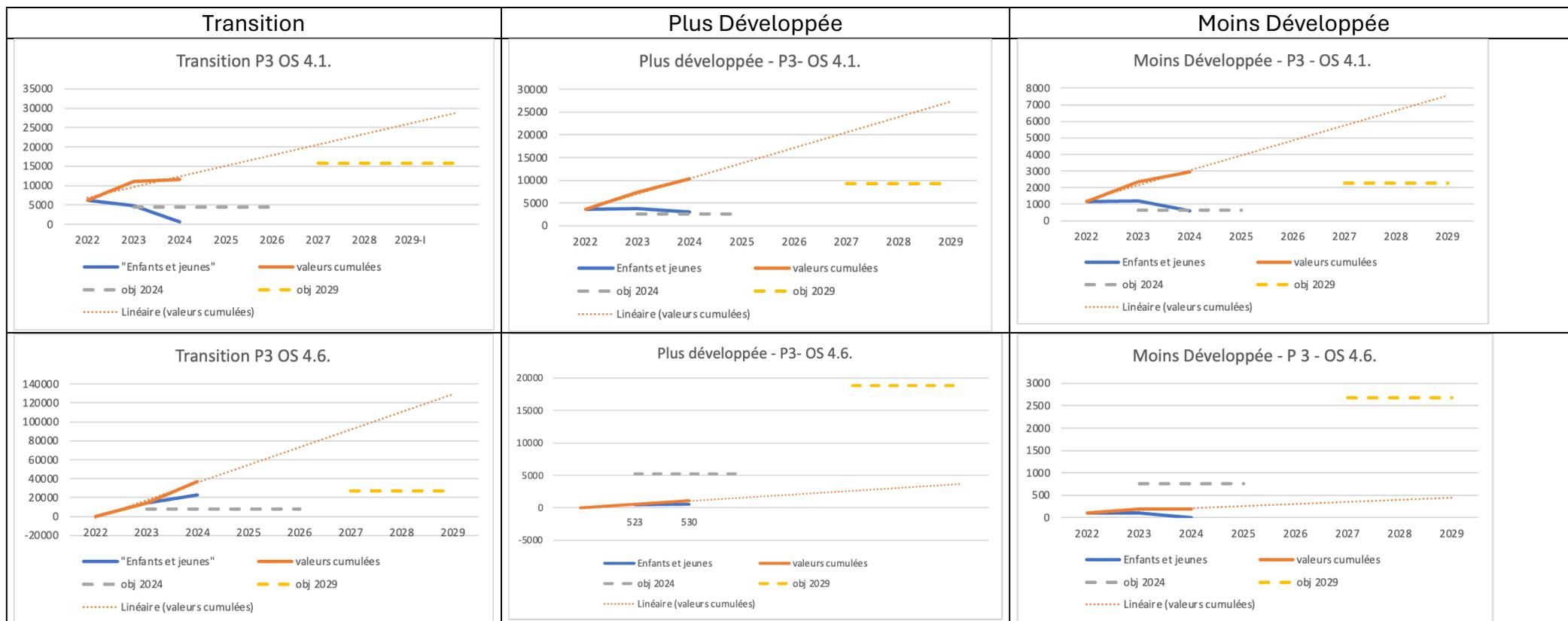
Priorité 1 – OS 4.7:



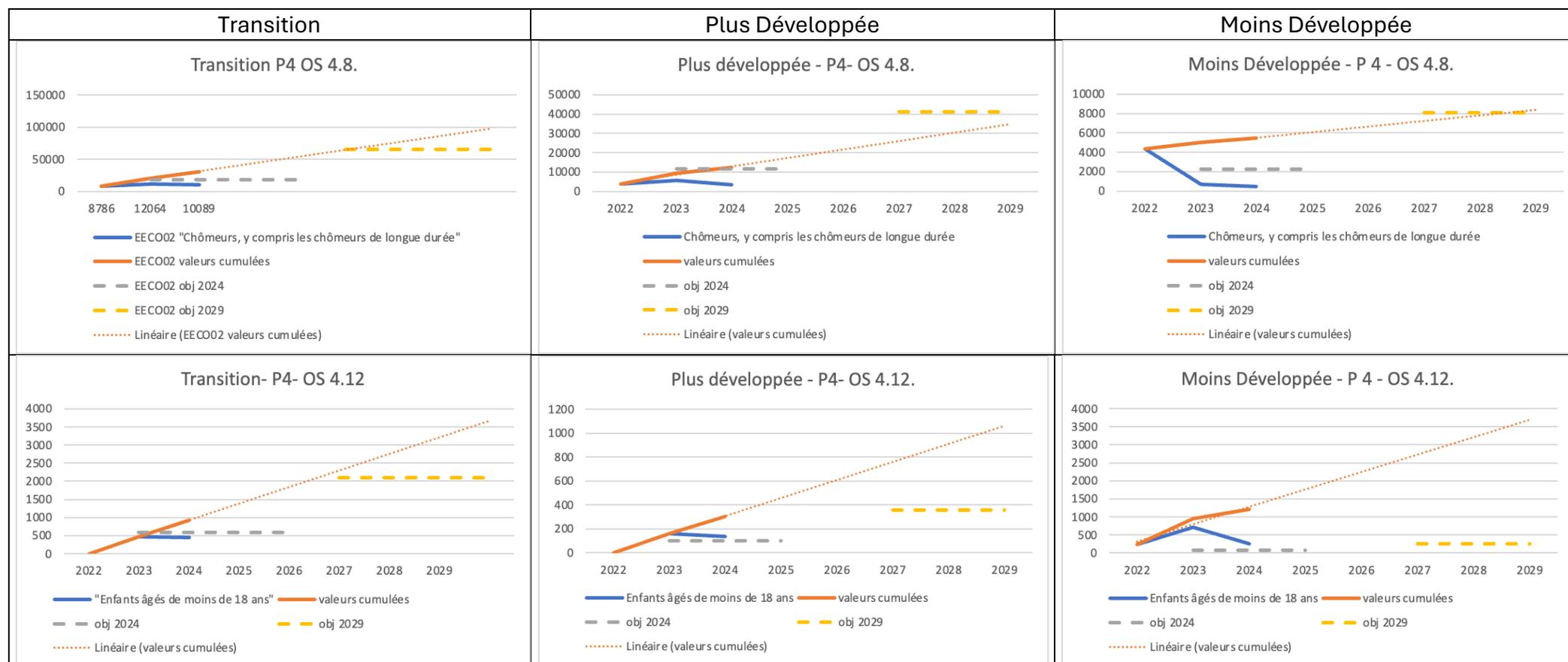
Priorité 2 :



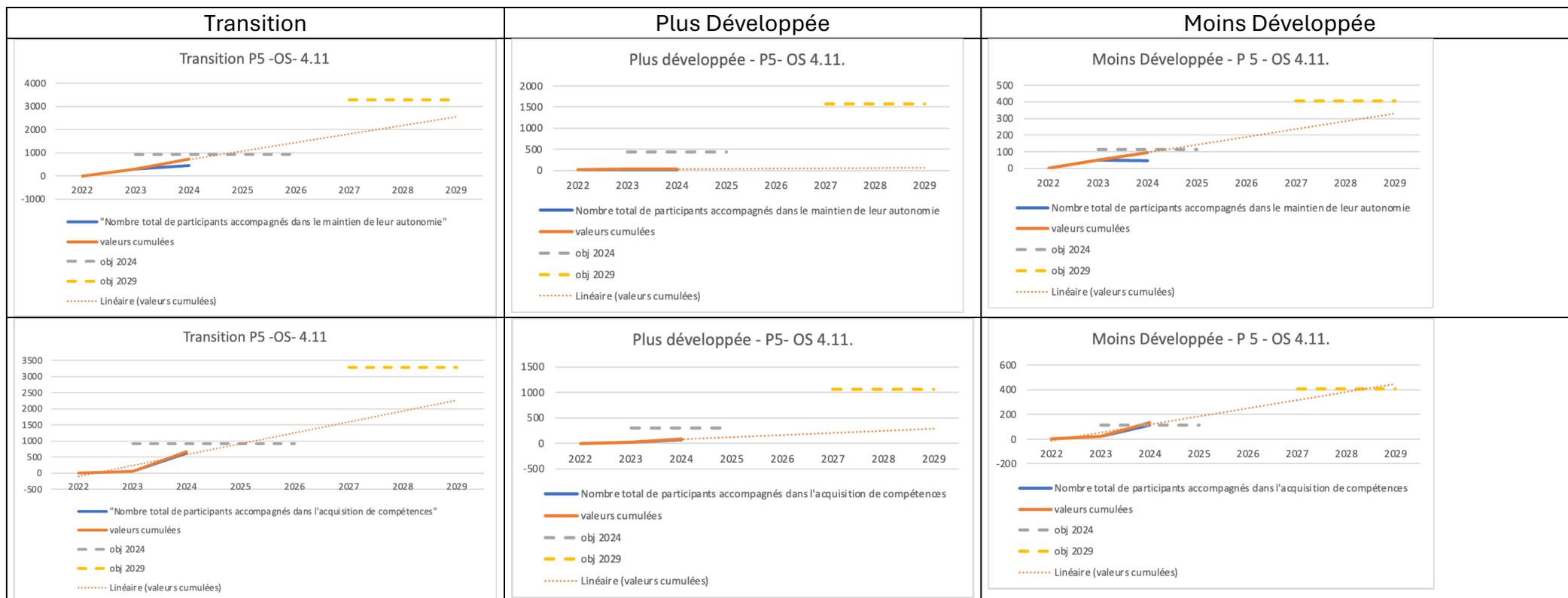
Priorité 3 :



Priorité 4



Priorité 5 :



**Tableau : réalisations cumulées en 2024
et perspectives 2029**

sur la base des données disponibles en janvier 2025

			Transition	Plus dévelp.	Moins dével
Priorité	OS	Indicateur			
1	ESO4.1	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée			
1	ESO4.1	Personnes inactives			
1	ESO4.7	Nombre total des participants			
1	ESO4.7	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée			
1	ESO4.7	Personnes inactives			
2	ESO4.1	Nombre total des participants			+++
3	ESO4.1	Enfants et jeunes			
3	ESO4.6	Enfants et jeunes			
4	ESO4.8	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée			
4	ESO4.12	Enfants âgés de moins de 18 ans			
5	ESO4.11	Nbr total de participants accompagnés dans le maintien de leur autonomie			
5	ESO4.11	Nombre total de participants accompagnés dans l'acquisition de compétences			

Légende couleurs

+++

Objectif 2024 atteint et objectif 2029 atteignable si progression linéaire

Objectif 2024 atteint mais objectif 2029 HORS de portée si progression linéaire

Objectif 2024 NON atteint et objectif 2029 atteignable si progression linéaire

Objectif 2024 NON atteint et objectif 2029 NON atteignable si progression linéaire

5.6. État des dépenses (septembre 2024)

L'état des réalisations et l'atteinte ou l'écart aux objectifs fixés peut être lié à l'avancement des projets qui peut être apprécié à travers les dépenses.

L'état des dépenses qui nous a été transmis lors de la finalisation de ce rapport permet de calculer les montants engagés et les dépenses validées par OS et par priorité. Ces résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous. Il montre un fort taux d'engagement dans la zone transition (sauf OS 4.12) et dans la zone moins développée (sauf OS 4.). Les engagements sont plus faibles dans la zone plus développée. Les taux de consommation sont plus variables mais sont particulièrement faibles pour les priorités 2 et 5.

Tableau : Engagement et dépenses au 24 septembre 2024 par OS

		Transition		Plus développée		Moins développée	
		Engagé	% conso validé	Engagé	% conso validé	Engagé	% conso validé
Priorité	OS						
1	ESO4.1	99,1 %	22,9 %	58,0 %	33,2 %	99,9 %	29,3 %
1	ESO4.7	98,0 %	24,0 %	93,0 %	38,7 %	89,9 %	22,7 %
2	ESO4.1	99,7 %	1,1 %			98,2 %	1,1 %
3	ESO4.1	97,5 %	32,4 %	85,5 %	39,3 %	92,5 %	40,7 %
3	ESO4.6	89,6 %	41,2 %	99,2 %	34,6 %	97,4 %	30,3 %
4	ESO4.8	97,7 %	31,2 %	81,5 %	36,4 %	56,5 %	22,8 %
4	ESO4.12	39,8 %	13,5 %	59,5 %	19,0 %	99,2 %	23,5 %
5	ESO4.11	99,5 %	3,0 %	32,3 %	15,6 %	98,8 %	3,5 %

Source : Agence FSE (transmis le 25 octobre 2024), calculs propres

Le tableau détaillant les engagements et dépenses par mesure est reproduit en annexe.

6. Recommandations dans le cadre du Semestre européen

6.1. Éléments de contexte

Le processus dit du semestre européen a repris sa pleine activité en 2024 après la période caractérisée par la crise sanitaire (les règles du Pacte de stabilité et de croissance ayant été suspendues jusqu'au début de cette année). Quatre recommandations ont été adressées à la Belgique sur la base des lignes directrices pour la croissance et l'emploi adoptées dans le cadre des grandes orientations de politique économique (art. 121 TFUE) et de la stratégie européenne pour l'emploi (art. 148 TFUE). Ces recommandations ont été présentées par la Commission en juin 2024.

Depuis les élections de juin 2024, les gouvernements fédéral, de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été mis sur pied ; le gouvernement bruxellois est en cours de formation. L'ensemble des gouvernements sera appelé à répondre à ces recommandations dans le cadre du prochain programme de réforme (PNR). On peut d'ores et déjà trouver dans les déclarations gouvernementale fédérale et de politique régionale³⁴ et communautaire³⁵ des projets de réformes s'inscrivant en cohérence avec les recommandations européennes (*cf. infra*).

En raison du large spectre des objets couverts par ces recommandations, d'une part, de la répartition des compétences internes à l'État belge et des objectifs du Fonds social européen, d'autre part, le Programme FSE+ Wallonie-Bruxelles ne pourra être mobilisé que de façon sélective pour répondre aux recommandations européennes.

6.2. Recommandations 2024 à la Belgique

Les recommandations 2024, qui portent notamment sur des questions budgétaires, d'adéquation des qualifications, d'activation et d'entrepreneuriat, s'inscrivent dans la continuité de celles adressées à la Belgique depuis l'adoption du Pacte de stabilité, des grandes orientations de politique économique et des Lignes directrices pour l'emploi.

La première recommandation 2024 enjoint la Belgique à « *présenter son plan budgétaire et structurel à moyen terme en temps utile; conformément aux exigences du pacte de stabilité et de croissance réformé, à limiter la croissance des dépenses nettes en 2025 à un taux compatible avec le fait de placer la dette publique sur une trajectoire descendante plausible à moyen terme et de réduire le déficit public de façon à tendre vers la valeur de référence de 3 % du PIB prévue par le traité; à remédier à l'augmentation attendue des dépenses liées au vieillissement, notamment en améliorant le rapport coût-efficacité du système de soins de longue durée; à réformer les systèmes de prélèvements et de prestations afin de renforcer les incitations au travail en déplaçant la charge fiscale pesant sur le travail et en réexaminant la conception des prestations; à financer la réduction de la fiscalité du travail, y compris en réduisant les dépenses fiscales; en*

³⁴ Gouvernement wallon, 2024, *Déclaration de politique régionale. Avoir le courage de changer pour que l'avenir s'éclaire, législature 2024-2029*, 11 juillet.

³⁵ Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Déclaration de politique communautaire. Avoir le courage de changer pour que l'avenir s'éclaire, législature 2024-2029*, 11 juillet.

particulier, à prendre des mesures pour supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles, y compris en déplaçant les droits d'accise de l'électricité vers les combustibles fossiles ».

Une deuxième recommandation invite la Belgique à « accélérer de manière significative la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience, y compris le chapitre REPowerEU, en veillant à achever les réformes et les investissements au plus tard en août 2026, en assurant une gouvernance efficace; à accélérer la mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion; à continuer, dans le cadre de leur examen à mi-parcours, à se concentrer sur les priorités convenues, tout en prenant en considération les possibilités qu'offre la plateforme « Technologies stratégiques pour l'Europe » d'améliorer la compétitivité ».

La troisième recommandation vise « à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et à l'inadéquation des compétences, y compris aux fins de la transition écologique, et à renforcer les politiques d'activation visant à intégrer davantage les groupes défavorisés sur le marché du travail ; à améliorer les performances et l'équité des systèmes d'éducation et de formation et à poursuivre les réformes visant à renforcer la profession d'enseignant »

Enfin, **la quatrième et dernière recommandation** de la Commission porte sur l'amélioration de « l'environnement et (de) la dynamique des entreprises en réduisant la charge et la complexité réglementaires et en assouplissant les restrictions dans le secteur des services ».

6.3. Éléments de réponse et contributions possibles du Programme FSE+

Globalement, les orientations du Programme FSE+ Wallonie-Bruxelles, qui touchent à la formation tout au long de la vie, l'entrepreneuriat, l'inclusion et la lutte contre la pauvreté, notamment, sont cohérentes avec les objectifs européens (en termes de taux d'emploi, de participation à l'éducation ou de réduction de la pauvreté ; cf. *supra*) et les recommandations 2024 du semestre européen. Diverses pistes peuvent toutefois être proposées pour renforcer cette articulation.

Si la recommandation n°1 renvoie principalement à des compétences du niveau de pouvoir fédéral (fiscalité sur le travail, coût de l'énergie, vieillissement, santé) ou porte sur les exigences de limitation des déficits publics (qui dépassent le cadre du FSE), deux types de mesures du programme FSE pourraient, de façon certes marginale et indirecte, concourir à la mise en œuvre de cette demande européenne.

D'abord, une élévation du taux d'emploi contribue à l'amélioration des finances publiques en raison de la diminution des dépenses sociales directes (allocation de remplacement de revenu) et indirecte (santé) qu'il occasionne, mais aussi en raison des recettes fiscales et parafiscales induites.

Ainsi, une intensification des mesures du programme portant création *directe* d'emploi apportera une contribution utile à cet objectif européen et national (80 % d'ici 2030, cf. *supra*). Il s'agit de **la mesure 1.1. portant sur la création de son propre emploi** et de **la mesure 2.1. visant à développer des actions innovantes en matière d'inclusion sociale** regroupées sous le nom de « Territoires zéro chômeur de longue durée ». Les réalisations de ces deux mesures sont par ailleurs, selon les données disponibles,

inférieures aux objectifs fixés par le programme dans les zones moins développées et en Transition (*cf. supra*).

Les autres mesures de formation des inactifs ou des demandeurs d'emploi (les autres mesures des priorités 1, 3 et 4) peuvent aussi contribuer à l'augmentation du taux d'emploi à la condition que la mise à disposition d'une main-d'œuvre adéquatement formée stimule les entreprises à créer de nouveaux postes de travail ou dans la mesure où la formation des demandeurs d'emploi peut entraîner une diminution de tensions sur certains segments du marché du travail³⁶. Si l'on suit ces résultats, **la mesure 2.2. portant sur le développement de formations dites en lien avec les besoins du marché du travail** mériterait d'être renforcée pour répondre à la recommandation européenne. Cette mesure s'inscrit dans un Objectif stratégique (OS 4.7.) dont les réalisations en région moins développée sont à ce jour inférieures aux objectifs fixés par le programme pour 2024.

Ensuite, les aspects de la recommandation liés aux soins de santé de longue durée peuvent être rencontrés à travers la cinquième priorité du programme, à savoir la « **désinstitutionnalisation** », et en particulier toute mesure permettant la garantie d'autonomie et le maintien à domicile des personnes porteuses de handicap, âgées ou en perte d'autonomie.

Il s'agit des **mesures 5.1.1 et 5.1.2** du programme dont les réalisations s'éloignent le plus des objectifs 2024 et pour lesquelles les objectifs fixés à l'horizon 2029 apparaissent inatteignables au rythme de croissance actuel.

La deuxième recommandation concerne directement la gestion des fonds européens via la pression à accélérer la mise en œuvre de la politique de cohésion. Le démarrage de la programmation 2020-2027 du FSE+ a été fortement affecté par le contexte de la crise sanitaire, de sorte que les premiers projets ont pu effectivement démarrer en 2022 et que l'essentiel de l'activité de la programmation a connu son plein développement en 2023. Les indicateurs disponibles, présentant les réalisations depuis le début de la programmation, ne permettent pas de documenter de façon précise la vitesse de démarrage de la programmation³⁷.

L'accélération de la politique de cohésion implique **une croissance rapide des réalisations dans les priorités 1, 2, 4 et 5 du programme**. Pour ces différentes priorités, les objectifs associés à l'horizon 2029 ne pourraient être atteints au rythme de progression apparent de la programmation tel que reflété par les premiers indicateurs disponibles (*cf. supra*). Notons que ce sont les réalisations attribuées à **la zone moins développée et, dans une moindre mesure, la zone Transition** qui s'écartent le plus de ces objectifs.

³⁶ Van der Linden Bruno, 2002, « L'effet des formations professionnelles de chômeurs », in de la Croix David et al., *Capital humain et dualisme sur le marché du travail*, De Boeck, Bruxelles, p. 319-334. L'auteur indique que l'augmentation des formations des chômeurs crée une légère pression à la baisse sur les salaires moyens et qu'un accroissement de 10 % des formations de chômeurs est associé à une croissance de l'emploi salarié de 1 %.

³⁷ La première collecte d'informations sur les stagiaires a été réalisée à la mi-2023 et ne permet pas de distinguer les activités en 2022 et 2023.

La troisième recommandation européenne est celle qui recoupe le plus clairement les domaines d'activité du programme FSE+, dans la mesure où les thèmes de l'activation, des pénuries de main-d'œuvre et d'amélioration des systèmes de formation sont au cœur des priorités et des stratégies d'action.

Les réformes annoncées par les nouveaux gouvernements régional et communautaire pourront de surcroît impacter les réalisations du programme. La Déclaration de politique régionale (DPR) annonce en effet une activation des demandeurs d'emploi qui sera plus rapide et constante grâce à une révision des procédures et délais actuellement en vigueur. L'accompagnement des demandeurs d'emploi sera ainsi « plus dynamique dès le premier jour d'inscription »³⁸. Il s'agira, après un bilan de compétences, de proposer dans les quatre mois une offre d'emploi convenable, un stage ou une entrée en formation orientée vers les métiers en pénurie. La DPR annonce en outre une orientation plus systématique des jeunes vers les filières menant aux métiers en pénurie, une amélioration de l'information sur ces filières et l'incitation à l'ouverture de telles formations.

Il n'est par ailleurs pas improbable que le futur gouvernement fédéral limite la durée d'octroi des allocations de chômage, ce qui pourrait accroître les demandes de formation de la part de demandeurs d'emploi ou de personnes inscrites en CPAS en raison de fins de droits.

Par l'accroissement de **l'offre de formation axée sur les métiers en pénurie (mesure 1.2.2)**, le programme FSE+ contribuerait utilement à la fois au renforcement des politiques régionales et à la mise en œuvre des recommandations européennes. La problématique des pénuries est fortement associée à celle de l'orientation scolaire et professionnelle. **Les mesures 1.3.1 et 1.3.2. du programme portent sur l'orientation tout au long de la vie.** Elles s'inscrivent dans l'objectif 4.7. pour lequel les objectifs à l'échéance 2024 risquent de ne pas être pleinement atteints et où, au rythme de réalisation apparent constant, les objectifs 2029 risquent d'être hors de portée.

Toutefois, la problématique des difficultés de recrutement, parfois abusivement qualifiées de pénurie de main-d'œuvre, dépasse largement la seule dimension de la formation. La réduire à cette dimension est même largement contreproductif³⁹. Une première étape indispensable, avant même la mesure et la mise en œuvre de politiques publiques, est celle de la quantification⁴⁰, c'est-à-dire la définition de la problématique et l'objet de la mesure⁴¹. La DPR wallonne annonce ainsi une révision de la méthodologie des listes de métiers en pénurie ; il pourra s'agir d'une œuvre utile pour autant qu'en amont soit opérée une rigoureuse définition de la problématique et des objets de la mesure (étape de quantification), ainsi qu'une **amélioration de la connaissance sur les**

³⁸ Gouvernement wallon, 2024, *op. cit.*, p. 33.

³⁹ Clouet Hadrien, 2022, *Emplois non pourvus*, éd du Coquant, Paris.

⁴⁰ Sanzone Matilde, de Larquier Guillemette, 2024, « Les difficultés de recrutement : un poids et plusieurs mesures », Communication aux journées de l'Association d'économie sociale, Université de Paris-Créteil, septembre.

⁴¹ Desrosières Alain, 2005, « Décrire l'État ou explorer la société : les deux sources de la statistique publique », *Genèses* n°58, p. 4-27. ; Zune Marc, 2021, « Regards curieux sur les revendications de pénuries de main-d'œuvre », in Francq Bernard, Scieur Philippe, *Être curieux en sociologie*, Presses universitaires de Louvain, p. 167-186.

pratiques de recrutement, de gestion de personnel et de formation des entreprises qui ont réussi à s'adapter et à répondre aux difficultés de recrutement. Le programme FSE peut constituer l'instrument privilégié pour l'initiation d'un tel travail. L'identification de pratiques efficaces de recrutement et de formation permettrait non seulement d'améliorer l'efficacité des formations et la performance du programme, mais aussi de renforcer les politiques régionales en s'inscrivant dans la perspective des recommandations européennes. Cette étude pourrait être réalisée dans le cadre des évaluations thématiques du P.O. ou faire l'objet d'une convention spécifique.

S'agissant de l'activation renforcée des politiques publiques, le programme FSE+ risque d'être affecté à brève échéance par la volonté du gouvernement wallon, exprimée dans la DPR, d'intensifier les efforts de formation et d'insertion des bénéficiaires des CPAS (et ce, indépendamment d'une possible limitation dans le temps des allocations de chômage décidée par le gouvernement fédéral, qui affecterait en volume le public des CPAS). Le programme FSE+ offre aussi un potentiel de soutien à ces politiques à travers la priorité 4 et en particulier **la mesure 4.2. qui vise la formation, l'accompagnement et le suivi dans l'emploi des publics les plus fragilisés.**

L'amélioration des systèmes d'éducation et de formation constitue une priorité des programmes FSE depuis de nombreuses années. Diverses mesures liées notamment à la définition de profils de formation, à l'alternance, à la formation des formateurs ont été soutenues. Une mesure spécifique (1.2.3.) qui soutient les dispositifs de politiques croisées (Région et Fédération) y participe également. Les évaluations de programme ont parfois moins mis l'accent sur ces dites « mesures système » ; une attention plus forte pourrait y être accordée au cours de la présente programmation.

Enfin, la dernière recommandation relative au dynamisme entrepreneurial ne semble *a priori* pas susceptible d'appeler de réponse dans le cadre du programme FSE+ dans la mesure où elle porte sur l'environnement réglementaire. On peut cependant considérer qu'à travers certaines mesures, le programme contribue au développement d'un environnement favorable aux entreprises en mettant à leur disposition une main-d'œuvre qualifiée et en assurant plus de transparence sur les qualifications de celles-ci. Ainsi, toutes les initiatives du programme permettant d'augmenter les volumes de formation mais surtout les initiatives mentionnées ci-dessus en lien avec la problématique des pénuries (étude sur les pratiques de recrutement/formation et offre de formations) contribueront à la mise en œuvre des recommandations.

En conclusion, malgré son espace réduit de compétences, principalement liées à la formation et à l'insertion professionnelle, le Programme FSE+ est un instrument de mise en œuvre des orientations européennes et peut, par une intensification de ses actions (en particulier là où les objectifs quantitatifs ne sont pas encore atteints) et par le développement d'initiatives nouvelles, dans les domaines de grande actualité des technologies prioritaires pour l'Europe et des pénuries de qualifications, contribuer de façon pertinente à la mise en œuvre des recommandations émises dans le cadre du semestre européen.

Le tableau suivant synthétise, par recommandation, les contributions possibles du Programme FSE+.

Tableau de synthèse : Usages du Programme FSE+ en réponse aux recommandations UE

Recom-mandations	Objet	Mesures FSE à renforcer ou à initier
1	Déficit public	Renforcement mesure 1.2.1. - Autocréation d'emploi Renforcement mesure 2.1. - Territoires zéro chômeur de LD Renforcement mesure 1.2.2. - Formation en adéquation aux besoins du marché du travail
1	Coût du système de santé	Renforcement de la Priorité 5 - Désinstitutionnalisation
2	Accélération politique de cohésion	Augmentation des réalisations dans les Priorités 1, 2, 4 et 5 du programme FSE+
2	Plateforme STEP	Formations de salariés dans un nombre limité de domaines définis (voir section 7) Formation de demandeurs d'emploi en lien avec des projets d'investissements (notamment FEDER)
3	Pénuries et inadéquations	Réalisation d'une étude sur les stratégies de recrutement et de formation des entreprises confrontées aux pénuries Renforcement des mesures 1.3.1. et 1.3.2.
3	Politiques d'activation	Renforcement de la mesure 4.2.
3	Efficacité du système d'éducation et de formation	Suivi de la mise en œuvre et évaluation de la mesure 1.2.3.
4	Dynamique des entreprises	Renforcement de toutes les mesures de formation Étude sur les pratiques de recrutement et formation des entreprises confrontées aux pénuries

7. Saisir les opportunités liées aux Technologies stratégiques pour l'Europe (STEP)

7.1. Contexte

La récente crise sanitaire a été l'illustration de la dépendance de certaines industries aux matières premières ou biens intermédiaires issus de l'économie mondialisée. L'initiative STEP relative aux technologies stratégiques pour l'Europe vise à assurer la souveraineté technologique et à renforcer la compétitivité de l'Europe dans des domaines clés.

La Communication de la Commission⁴² relative à STEP définit plusieurs éléments permettant de définir les technologies qui réduisent la dépendance européenne aux technologies stratégiques. Elles doivent d'abord contribuer à la primauté industrielle de l'Europe en fournissant un avantage comparatif dans une économie mondialisée et en prévenant les dépendances. Produites en Europe, elles doivent permettre le développement d'infrastructures critiques sans risques de ruptures d'approvisionnement. Dans le même ordre d'idées, les technologies seront considérées comme stratégiques pour l'Europe si elles permettent une augmentation des capacités de production des matières premières critiques dans les cas où il existe un risque de dépendance.

Les développements de ces technologies implique des efforts importants en termes d'investissements, mais suppose aussi de soutenir des initiatives de formation. Ainsi, selon la communication de la Commission, « en facilitant les investissements dans la formation, l'apprentissage tout au long de la vie et l'enseignement spécifiques aux secteurs pertinents, le règlement vise à faire en sorte que la main-d'œuvre soit dotée des connaissances et des compétences spécialisées essentielles pour faire progresser les capacités de l'Union en matière d'innovation numérique, de technologies propres et économes en ressources et de biotechnologies. Cette approche du développement des compétences vise à soutenir directement la croissance et la compétitivité des secteurs stratégiques de l'Union »⁴³.

La communication de la commission présente plusieurs dizaines d'exemples de technologies stratégiques pour l'Union. Cette liste est certes indicative et non exhaustive mais aussi révélatrice de la haute technicité des orientations envisagées. La communication évoque ainsi, entre autres, la microélectronique, les algorithmes d'IA, l'informatique quantique, la détection électro-optique, les technologies solaires et photovoltaïques, les technologies des nanomatériaux, la génomique, la culture de cellules, la thérapie génique, etc. Dans le même temps, la communication invite à « mettre l'accent sur la création d'opportunités pour les jeunes défavorisés qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation »⁴⁴.

⁴² Commission européenne, 2024, Communication de la commission « Note d'orientation concernant certaines dispositions du règlement (UE) 2024/795 établissant la plateforme « Technologies stratégiques pour l'Europe » (STEP) » (C/2024/3209), J.O. 13/5/2024.

⁴³ Commission européenne, *op. cit.*, p.3.

⁴⁴ *Idem.*

7.2. Opportunités pour le Fonds social européen

Les exemples des technologies citées dans la communication de la Commission sur l'initiative STEP portent pour la plupart sur des technologies innovantes, d'une part, et de haut niveau impliquant des formations approfondies et de longue durée, d'autre part. Ceci plaide pour un développement, en priorité mais non exclusivement, de formations continues de salariés.

Toutefois, pour se saisir pleinement des opportunités du programme STEP en Wallonie, par le développement de nouvelles formations ou le développement des initiatives de formations existantes, une connaissance relativement fine des formations actuelles financées par le programme FSE+ doit être disponible.

Dans l'état actuel des données, aucune information sur les domaines des formations dispensées et financées n'est recensée et exploitée⁴⁵ ; aucun code de formation n'est associé aux données relatives aux stagiaires.

L'information pourrait être collectée dans le cadre du suivi des stagiaires en demandant aux opérateurs d'inscrire un code (par exemple à 5 chiffres, issu de la typologie CEDEFOP) permettant d'associer à chaque stagiaire le domaine dans lequel il se forme (et y attacher un volume horaire). Ceci permettrait d'avoir une vue générale des formations FSE mais aussi d'associer les caractéristiques des stagiaires (genre, âge, niveau de diplôme) aux formations suivies.

Dans un second temps, une offre de formation permettant de développer les compétences de la main-d'œuvre dans le cadre de technologies ou de filières existantes en Wallonie et à Bruxelles pourrait être initiée (ou renforcée).

Une étude très récente de l'IWEPS⁴⁶ auprès d'experts de l'économie wallonne, de secteurs professionnels, d'interlocuteurs sociaux et d'acteurs de la formation professionnelle, réalisée à la demande de la ministre wallonne de l'Emploi, a eu pour objectif d'identifier, dans le cadre d'un projet de réforme du dispositif « chèque formation », des domaines de formation prioritaires des salariés en Wallonie. Il s'agissait notamment d'identifier des formations s'inscrivant en cohérence avec les orientations du Plan de relance pour la Wallonie. Les enseignements de cette enquête peuvent être mobilisés pour l'usage de l'initiative STEP.

⁴⁵ La donnée a été collectée lors d'une enquête auprès des salariés sortants de formation. Elle a permis de montrer que les formations suivies par les hommes et les femmes présentent certaines différences significatives. Les femmes sont surreprésentées dans les formations dans les secteurs des services aux personnes ou à la collectivité, la communication, les langues et l'Horeca. Les hommes sont plus nombreux dans les formations en mécanique, informatique ou construction. Voir Conter B., 2022, *Usages et effets de la participation des salariés à la formation continue Enquête exploratoire auprès de sortants de formations financées par le FSE en Wallonie et à Bruxelles*, Rapport à l'agence FSE, IWEPS, Namur, mimeo.

⁴⁶ Conter B., Bussi M., Sbaraglia F., 2024, « Des priorités de formation pour la Wallonie », *Working Paper* n°42, IWEPS, juin.

7.3. Des priorités de formation pour la Wallonie : méthode et résultats

L'objectif de cette enquête⁴⁷ était notamment d'identifier, sur la base d'une typologie existante, les domaines de formation qui pourraient être prioritaires dans le cadre du dispositif du chèque-formation. **Nous avons construit cette enquête dans la perspective du Plan de relance pour la Wallonie qui comprend quatre axes. Les trois premiers (développement économique, transition numérique, transition verte) présentent une forte cohérence avec les priorités STEP. Le dernier (cohésion sociale) rejoint aussi l'objectif STEP de mettre l'accent sur les jeunes défavorisés (cf. supra).** Les résultats de l'enquête IWEPS présentent donc un grand intérêt pour la mise en œuvre de STEP dans le cadre du Programme FSE+.

L'ambition de l'enquête était de rassembler des savoirs d'expertise. Elle devait donc s'adresser à un nombre réduit de participants. L'échantillon a été élaboré collégalement par le groupe de travail accompagnant cette mission. Les participants ont été identifiés et retenus sur la base des institutions d'appartenance (voir tableau ci-dessous) et de leur compétence reconnue. Nous avons par ailleurs complété ce panel par des acteurs du secteur non marchand, dont les coordonnées nous ont été transmises par la confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (UNIPSO).

Tableau : Composition du panel de l'enquête IWEPS sur les priorités de formation

Type d'institution	Nombre de coordonnées
Administrations régionales et communales	16
Administrations fédérales	5
Agences de développement économique	5
Associations professionnelles	5
Centres de recherche et universités	20
Clusters et pôles de compétitivité	15
Fonds de formation sectoriels	38
Organismes de coordination de la formation	3
Think tanks	4
Organisations du secteur non marchand	58
IWEPS	3
Total	172

Vu le temps limité disponible, il a été décidé de réaliser l'enquête en ligne (via le logiciel Mesydel). L'enquête a été réalisée entre le 26 juin et le 21 juillet 2023. Le taux de réponse de l'enquête s'élève à 23,5 %. L'ensemble des catégories de répondants sont représentées parmi les répondants, à l'exception de celles des institutions fédérales et des *think tanks* et bureaux de consultance.

⁴⁷ Les éléments factuels et les résultats présentés dans cette section sont issus de Conter *et. al, op. cit.* On se rapportera au document complet pour davantage d'information.

Le questionnaire d'enquête était composé comme suit. Pour les quatre grands domaines du Plan de relance de la Wallonie (développement économique, transition numérique, transition verte, cohésion sociale)⁴⁸, il est demandé de spécifier les domaines de formation (des salariés) dont le développement relève de la plus grande importance, d'une grande importance ou est important. Cette gradation dans les priorités nous a permis de pondérer les réponses (poids de 1 à 3) lors du traitement des données.

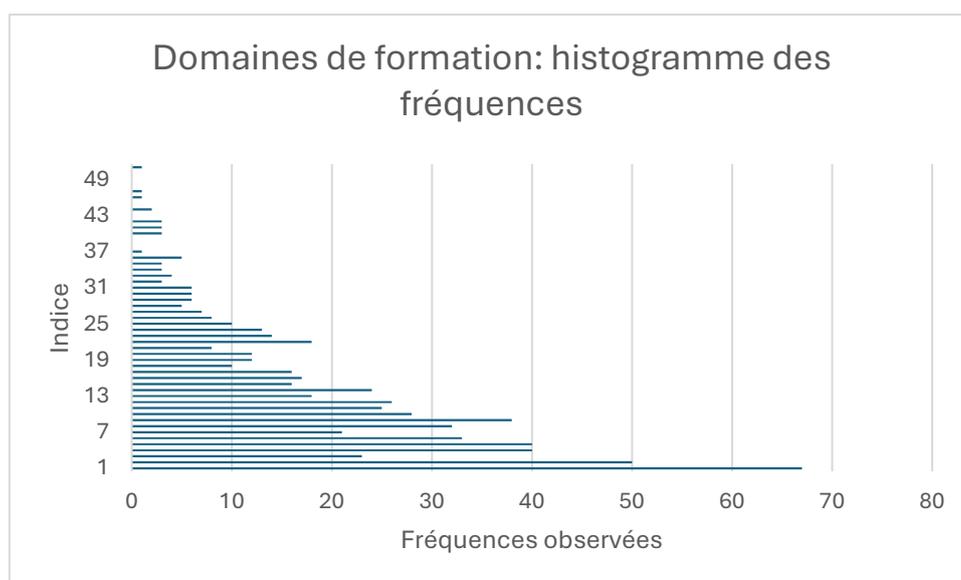
Les domaines de formations sont issus d'une liste fermée constituant la typologie du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle - CEDEFOP. Au total, 60 grands domaines de formation, ventilés en domaines de formation spécifiques, ont été proposés dans l'enquête.

L'enquête réalisée auprès du panel d'experts a permis de hiérarchiser des domaines de formations au regard des grands objectifs de politique régionale. Cette hiérarchisation repose sur un indice construit à partir de la fréquence de citation et la pondération choisie par les répondants (1 à 3). La valeur de l'indice correspond donc à la somme des pondérations attribuées par les répondants.

Sur les 770 domaines de formation soumis à enquête, 680 ont été mentionnés au moins une fois. 529 domaines de formation ont été retenus au regard de l'objectif régional de développement économique, 550 en lien avec la transition verte, 348 au regard de la cohésion sociale et 307 dans la perspective de la transition numérique.

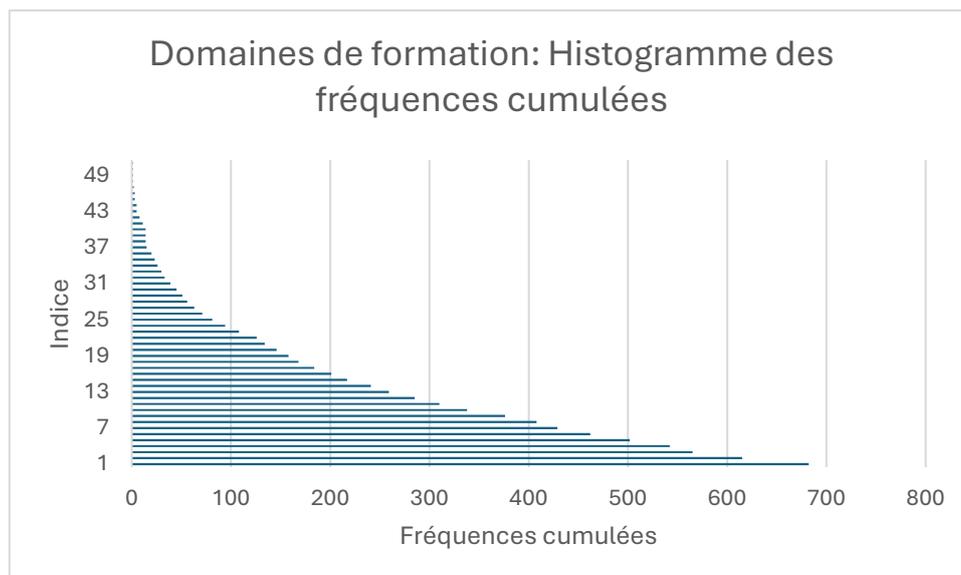
L'indice le plus élevé est 51 (domaine de formation : recyclage). La valeur de l'indice moyen des domaines de formations cités est 12 (285 domaines de formation ont un indice supérieur à cette valeur) ; l'indice médian est 10 (la moitié des domaines de formations a un indice supérieur ou égal à cette valeur).

Les fréquences de l'indice sont présentées dans le premier graphique ci-dessous. Les fréquences cumulées sont présentées dans le second.



Lecture : plus de 60 domaines de formation ont un indice égal à 1, alors qu'un seul domaine a un indice de 51

⁴⁸ Nous n'avons pas pris en compte deux axes du PRW : le traitement des conséquences des inondations, dont on suppose qu'il sera achevé au moment de la réforme des incitants financiers à la formation, et la gouvernance publique, qui ne concerne pas le public cible (salariés du privé) des incitants à la formation.



Lecture : Cent domaines de formations ont un indice supérieur à 25 ; 300 domaines de formations ont un indice supérieur à 12, ...

L'examen des grands domaines de formations les plus cités, regroupant 46 domaines de formations spécifiques, conduit à des résultats présentant une certaine cohérence. Les domaines de formation les plus cités sont présentés dans le tableau suivant.

Il va de soi que la présentation ici réalisée repose sur le choix arbitraire de se limiter aux 10 grands domaines les plus cités. L'analyse pourrait être étendue, par exemple, aux 20 grands domaines, aux 50 ou 100 domaines spécifiques les plus cités, aux domaines de formation ayant un indice supérieur à la moyenne, etc. Le choix de retenir un nombre plus ou moins étendu de domaines de formations éligibles est évidemment de nature politique.

Si, à titre exploratoire, nous retenons les 10 grands domaines les plus cités, les constats suivants peuvent être établis. Les résultats font apparaître **4 axes stratégiques prioritaires** en matière de formation des salariés. **Les trois premiers présentent des cohérences avec les domaines couverts par la communication STEP.**

Le premier est d'ordre technologique : il couvre les domaines de **l'informatique, de l'électronique ou de l'automatisation**. Les domaines de formation les plus cités concernent d'abord *l'utilisation de l'ordinateur, de logiciels et d'internet*. Les experts répondant à l'enquête ont semble-t-il visé en premier lieu des formations générales s'adressant à un ensemble très vaste de salariés. D'autres formations citées semblent s'adresser à un public plus spécialisé et portent quant à elles sur *les sciences informatiques et la conception de systèmes informatiques*. Enfin, les formations relatives aux *technologies numériques et à l'automatisation* sont aussi fréquemment citées.

Un deuxième axe porte sur **l'environnement, les espaces naturels et la production agricole**. Sous cette thématique large, trois priorités peuvent être distinguées. La plus citée recouvre *l'enlèvement, le recyclage et l'élimination des déchets*, et ce, malgré que nous n'avons pas retenu parmi les objectifs régionaux celui de la gestion des conséquences des récentes inondations en Wallonie. La deuxième priorité porte sur *l'étude, la conservation, la gestion de l'environnement, des ressources naturelles et des*

sols. On peut y rattacher *la gestion des parcs naturels*, sans doute sélectionnée en raison de deux parcs nationaux reconnus par le Gouvernement wallon en 2021. Enfin, dans le domaine de la production agricole, sont mentionnées *l'agronomie, les technologies végétales, les techniques de culture et d'irrigation*.

Le troisième axe, qui porte sur **le bâtiment et le génie civil**, peut être associé aux deux premiers. En effet, si les formations dans ces domaines peuvent contribuer au renforcement de la productivité ou au développement économique, les domaines spécifiques retenus semblent clairement orientés vers le développement d'un habitat plus vert. Les formations les plus citées dans ces domaines sont en effet *les technologies du bâtiment, la rénovation, l'isolation, l'insonorisation, les sciences et techniques de gestion de l'eau et la ventilation des bâtiments*.

Enfin, le quatrième axe pourrait regrouper le **développement personnel et la protection des personnes au travail**. Sont ainsi identifiés *les aptitudes sociales, les domaines du stress, de la santé, de l'hygiène et de la protection au travail*. Ces derniers domaines relèvent davantage d'une perspective de protection ou de prévention des risques que d'épanouissement personnel.

Comme indiqué plus haut, notre enquête visait aussi à associer les domaines de formations et quatre grands objectifs du Plan de relance de la Wallonie. On peut, à travers une présentation schématique des résultats dans le tableau suivant, observer que les objectifs de développement économique et de transition soutenable attirent le plus grand nombre de priorités de formation, mais souvent en association avec les deux autres objectifs du PRW.

Tableau : Articulation des domaines de formation aux priorités du PRW

Domaines de formations	Axes issus du PRW			
	Développement économique et industrialisation	Transition numérique	Transition verte	Cohésion sociale
Utilisation de l'ordinateur				
Enlèvement, recyclage, élimination des déchets				
Conservation de l'environnement et des ressources naturelles				
Développement personnel / aptitudes sociales				
Rénovation et isolation des bâtiments				
Électronique et automatisation				
Sciences de l'informatique ; conception de systèmes				
Agriculture et irrigation				
Protection des personnes au travail				
Électricité et énergie				
Urbanisme, conception du bâti, aménagement du territoire				

On trouvera ci-dessous un ensemble de domaines de formation relevé comme prioritaires au terme de notre enquête et **mis en regard des technologies stratégiques pour l'Europe**, et classés selon l'ordre de priorité établi par les répondants.

Ces *domaines de formation* sont issus de la sous-classification de la typologie CITE (Classification internationale type de l'éducation) proposée par le CEDEFOP (*cf. supra*)

L'*indice* (normalisé, c'est-à-dire ramené à une échelle de 1 à 100) présenté au regard des domaines de formation est élaboré à partir de la fréquence des citations par le panel d'experts consulté. Cet indice vaut 100 si l'ensemble des répondants qui ont cité le domaine y ont attaché la priorité la plus importante (3 sur une échelle de 1 à 3) ; il vaut 1 si un seul répondant a mentionné le domaine de formation en y accordant la priorité la plus faible. Pour le présent rapport, nous avons choisi de retenir les domaines de formation pour lesquels l'indice est supérieur à 25, ce qui correspond à environ 150 propositions. Il est évidemment possible d'être plus sélectif en élevant la valeur minimale de l'indice. Ainsi, une cinquantaine de domaines de formation ont un indice normalisé supérieur à 50 ; les 25 domaines de formation les plus cités ont un indice supérieur à 39, etc.

A chaque grand domaine de formation (environnement, agroalimentaire, génie civil et bâtiment, automobile, électronique et automation, ...) **est associé un ou deux des trois secteurs des technologies définies comme stratégiques pour l'Europe** (code couleur en colonne de droite).

Tableau : Priorités de formation pour la Wallonie en appui au développement des technologies stratégiques (STEP)

Protection de l'environnement

<i>Domaines de formation (CEDEFOP)</i>	<i>Indice</i>
Recyclage	100,0
Élimination des déchets	92,2
Conservation et gestion de l'environnement	86,3
Conservation de l'environnement	82,4
Protection de l'environnement	82,4
Enlèvement des déchets	78,4
Conservation des ressources naturelles	68,6
Conservation du sol et des ressources aquatiques	68,6
Étude de l'environnement	66,7
Génie de l'environnement	60,8
Gestion des parcs nationaux et des milieux naturels	56,9
Utilisation des ressources naturelles	56,9
Hygiène publique	51,0
Lutte contre la pollution de l'air	51,0
Lutte contre la pollution de l'eau	51,0
Contrôle de l'environnement	49,0
Nettoyage de la voie publique	49,0
Alimentation en eau	47,1
Gestion des milieux naturels	47,1
Écologie	45,1
Toxicologie de l'environnement	45,1
Surveillance des milieux naturels	43,1
Lutte contre la pollution sonore	41,2
Salubrité publique	37,3

STEPS associées



Technologies propres et économes en ressources

Exploitation agricole et industrie agroalimentaire

<i>Domaines de formation</i>	<i>Indice</i>
Agriculture	80,4
Techniques de culture et d'irrigation	62,7
Agronomie et technologies végétales	58,8
Économie agricole	52,9
Compétences de base en agriculture	47,1
Agro-industrie	45,1
Sciences agronomiques	45,1
Techniques d'irrigation (agriculture)	43,1
Gestion d'exploitations agricoles	41,2
Production agricole	41,2
Agroexploitation	39,2
Fertilité des sols	39,2



Technologies propres et économes en ressources



Biotechnologies

Plantation de vergers	39,2
Culture maraîchère	37,3
Exploitation agricole	37,3
Production fruitière	35,3
Culture du seigle et du blé	29,4
Cultures céréalières	29,4
Fructiculture	27,5
Élevage	25,5

Génie civil et bâtiment

Domaines de formation *Indice*

Rénovation de bâtiments	86,3
Isolation et insonorisation	80,4
Sciences et technologies de l'eau	70,6
Technologies de la construction	70,6
Technologies du bâtiment	70,6
Ventilation	70,6
Génie du bâtiment	64,7
Techniques de l'eau potable et des eaux usées	64,7
Construction de routes	54,9
Maçonnerie et carrelage	52,9
Génie civil	51,0
Ingénierie de la construction	51,0
Construction de bâtiments	49,0
Sanitaire	49,0
Toiture	49,0
Travail sur échafaudage	49,0
Charpente et menuiserie	47,1
Menuiserie-charpente en bâtiment	47,1
Conduite de chantiers	45,1
Démolition	45,1
Entretien de bâtiments	45,1
Irrigation et drainage (construction)	45,1
Carrelage-dallage	43,1
Construction de ponts	43,1
Métrage/vérification (bâtiment)	43,1
Mise en œuvre du béton	43,1
Peinture et revêtement mural	43,1
Plâtrage	43,1
Plomberie	43,1
Revêtement de sols	43,1
Structures métalliques	43,1
Taille de pierre	43,1
Tuyauterie	43,1
Vitrierie	43,1
Briquetage	37,3



Technologies propres et économes en ressources

Briquetage et maçonnerie	37,3
Ingénierie de l'excavation	33,3
Ingénierie de la construction métallique	33,3
Ingénierie des bassins et installations portuaires	25,5

Automobile

<i>Domaines de formation</i>	<i>Indice</i>
Diagnostic de véhicules	31,4
Électricité automobile	25,5

 **Technologies propres et économes en ressources**

Électronique et automation

<i>Domaines de formation</i>	<i>Indice</i>
Automatisation	78,4
Technologie numérique	60,8
Technologie de traitement de données	54,9
Génie électronique	52,9
Génie informatique	47,1
Technologie des réseaux	47,1
Technologie des télécommunications	39,2
Robotique	35,3
Entretien d'équipements de communication	27,5
Ingénierie du contrôle électronique	23,5

 **Innovation numérique et de très haute technologie**

Chimie et génie des procédés

<i>Domaines de formation</i>	<i>Indice</i>
Génie chimique	51,0
Biotechnique	47,1
Génie des procédés	45,1
Technologies biochimiques	37,3
Technologie des procédés chimiques	33,3
Conduite d'installations et de machines	29,4
Formation de techniciens de laboratoire	27,5

 **Innovation numérique et de très haute technologie**

 **Biotechnologies**

Énergie

<i>Domaines de formation</i>	<i>Indice</i>
Énergie solaire	80,4
Génie climatique	64,7
Énergie	62,7
Climatisation	60,8
Métiers du chauffage	60,8
Énergie nucléaire, hydraulique et thermique	58,8
Métiers de l'électricité	58,8
Installations électriques	47,1

 **Technologies propres et économes en ressources**

Production d'énergie électrique	45,1
Installation et entretien des lignes électriques	43,1
Réfrigération	41,2
Électrotechnique	39,2
Production d'électricité	33,3
Distribution de gaz	31,4
Réparation d'appareils électriques (sauf radio et tv)	29,4

Sciences de la vie et sciences physiques

<i>Domaines de formation</i>	<i>Indice</i>
Changement climatique planétaire	56,9
Sciences de la planète	35,3
Sciences de la vie	31,4
Sciences de l'atmosphère	31,4
Biologie	29,4
Biochimie	27,5
Biologie moléculaire	27,5
Biophysique	27,5
Chimie	27,5
Géosciences	27,5
Hydrologie	27,5
Physique	27,5
Physique nucléaire	27,5
Hydrogéologie	25,5

 **Technologies propres et économes en ressources**

 **Biotechnologies**

Sciences informatiques et utilisation de l'ordinateur

<i>Domaines de formation</i>	<i>Indice</i>
Utilisation de logiciels	90,2
Utilisation de l'ordinateur	82,4
Informatique	78,4
Utilisation d'Internet	64,7
Conception de systèmes informatiques	56,9
Sciences informatiques	56,9
Programmation informatique	54,9
Logiciels de traitement de données	49,0
Administration de réseaux	39,2
Analyse des systèmes informatiques	39,2
Traitement électronique de données	39,2
Logiciels de traitement de texte	39,2
Langages de programmation	37,3
Systèmes d'exploitation	35,3
Logiciels de calcul (tableurs)	31,4

 **Innovation numérique et de très haute technologie**

7.4. Opérationnalisation

Compte tenu des développements ci-dessus, le Programme FSE+ pourrait **se saisir de l'initiative STEP en s'inspirant, de façon chronologique, des propositions ci-dessous** :

7.4.1. Un préalable : la connaissance des formations FSE

Pour faire de STEP un levier en matière de politique de formation, il est nécessaire de stimuler une offre novatrice. Il est pour ce faire indispensable de construire de la connaissance sur les formations financées par le FSE+. Cette information n'existe pas à ce jour. Pour y remédier, dès la prochaine collecte de données stagiaires, **une information sur le domaine de formation devrait être fournie pour chaque stagiaire**. Ces données pourront être exploitées et communiquées pour le rapport d'exécution suivant et mises à disposition du comité de suivi.

7.4.2. Financement de formations continues

Dans le cadre d'un appel à projets FSE+, **des programmes de formation des salariés** permettant le développement des STEP devraient pouvoir être éligibles s'ils répondent à trois ensembles de critères (a) sectoriels, (b) organisationnels, et (c) d'adéquation stratégique. Le respect de ces critères devra être approuvé par un jury *ad hoc*.

- (a) Pour éviter la dispersion des formations et pour s'inscrire en cohérence avec les priorités exprimées dans le Plan de relance pour la Wallonie, les projets déposés devraient s'inscrire dans (une partie de) la liste des domaines de formations présentée ci-dessus.
- (b) Pour répondre aux exigences STEP en termes de technicité et pour garantir l'efficacité des formations, les projets répondront cumulativement aux critères suivants :
 - Ils sont portés par des opérateurs assurant des formations de haut niveau technique ;
 - Ils doivent être associés à un projet d'investissement d'entreprise (qui pourrait être soutenu par le FEDER ou le Plan de relance de la Wallonie)
 - Ils doivent reposer sur une collaboration avec un centre de recherche privé ou universitaire
 - Ils concernent des travailleurs salariés, disposant déjà d'un haut niveau de qualification
- (c) Enfin, pour s'inscrire en cohérence avec les orientations de la Communication de la Commission sur STEP, les projets devront argumenter de leur articulation à celle-ci, notamment eu égard aux secteurs technologiques couverts et aux conditions définissant le caractère critique de celles-ci (sections 2 et 3 de la communication de la Commission).

7.4.3. Étudier les opportunités de formation initiale ou de formation continue des demandeurs d'emploi

Enfin, il s'agira, comme le suggère la communication de la Commission **d'étudier les opportunités de STEP pour les publics les plus difficilement insérables** (jeunes NEETs, par exemple).

Certains domaines technologiques cités dans la communication de la Commission pourraient s'y prêter. Il s'agit notamment des technologies d'épuration et de désalinisation de l'eau, les technologies de réutilisation et de recyclage des appareils électroniques, les technologies de bioéconomie circulaire (p ex. transformation des déchets en matériaux biosourcés ou en énergie valorisables), etc.

A cette fin, il conviendrait d'informer les opérateurs sur l'initiative STEP (*cf.* mission d'animation de l'Agence FSE) et de les inviter à réfléchir à des possibilités de formation s'inscrivant dans les orientations proposées et associées à des perspectives concrètes d'emploi pour les demandeurs d'emploi. **L'instance Bassin Enseignement Formation Emploi (IBEFE), qui a pour mission d'établir un cadastre de l'offre de formation et de recommander de nouvelles initiatives de formation, devrait être consultée à cette fin.**

Conclusions

Au terme de cet examen à mi-parcours, quelques conclusions peuvent être tirées. Loin d'être définitives et fermées, elles sont une ouverture à la réflexion et à la délibération collective ; elles sont également susceptibles d'être amendables sur la base d'informations nouvelles ou de changements économiques et institutionnels.

L'exercice a été conduit dans un contexte et sur la base d'informations marquées par une incertitude qui porte à la fois sur des éléments externes et internes. L'évolution des rapports de forces politiques peut conduire à des transformations importantes de l'action publique. Au moment de terminer ce rapport, les nouveaux gouvernements fédéral et bruxellois, issus des élections de juin 2024, n'étaient pas encore mis en place. L'incertitude interne est liée à la qualité de l'information statistique disponible. Nous reviendrons sur ces deux points. Le travail réalisé dans ce contexte nous permet d'avancer les constats et propositions suivants.

1. Les grands défis identifiés en début de programmation ne sont pas bouleversés par les évolutions conjoncturelles que nous avons pu mettre en évidence.

La stratégie du programme qui repose principalement sur des objectifs de création d'activité, d'accès à l'emploi, d'amélioration des compétences, d'insertion sociale et de lutte contre la pauvreté reste adéquate dans deux régions marquées par un faible taux d'emploi, un niveau de chômage (notamment de longue durée) qui reste élevé malgré une tendance de long terme à la baisse, la difficulté d'insertion des plus faiblement qualifiés et un haut niveau de pauvreté. Si la crise énergétique et l'inflation exceptionnellement élevée ont eu des conséquences économiques et sociales indéniables, certaines évolutions structurelles positives ont été soulevées, notamment au regard des objectifs 2030 associés au socle européen des droits sociaux (la part élevée de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes adultes, les sorties précoces ou la part des jeunes NEETS en diminution). Il ne semble dès lors pas pertinent de modifier la stratégie globale du programme.

2. Les évolutions politiques régionales wallonnes futures, telles qu'on peut en découvrir les intentions dans la déclaration de politique régionale pourront affecter la conduite du programme FSE+, sans en modifier l'orientation générale.

La DPR mentionne un renforcement de l'activation des demandeurs d'emploi et des inactifs (dans une perspective d'élévation du taux d'emploi) qui pourrait induire une augmentation du nombre de candidats stagiaires, notamment ceux issus des CPAS. Il n'est par ailleurs pas improbable que les évolutions politiques fédérales et bruxelloises accroissent également cette pression sur le programme FSE+.

Si les évolutions macro-économiques structurelles et conjoncturelles ne devraient pas conduire à une réorientation des grands objectifs généraux du programme, plusieurs éléments mobilisés dans le cadre de cet examen plaident en faveur de réorientations dans la conduite du programme pour le développement d'initiatives nouvelles.

3. Les évaluations réalisées au cours de la période précédente (programmation FSE 2014-2020) sont riches de constats et propositions qui n’ont trouvé qu’un très faible écho dans le programme actuel. Ont ainsi été évoqués notamment, dans le présent exercice, le partenariat avec les entreprises pour l’insertion, le développement d’une véritable approche capacitante de la formation, la priorité à accorder aux femmes dans le programme, ainsi qu’aux moins qualifiés, l’amélioration du système de suivi, le développement d’indicateurs complémentaires, etc.

Ces résultats d’évaluation mériteraient de faire l’objet d’un travail d’appropriation, de socialisation et de délibération avec les opérateurs. Une communication sur les résultats (notamment des enquêtes auprès des participants aux programmes) et une mise en discussion des recommandations (dont certaines concernent parfois plus les opérateurs que les décideurs) auraient un potentiel important d’amélioration de l’action publique.

Faire bon usage des évaluations passées suppose *a minima* de mettre en œuvre les pistes suivantes :

- Prendre des initiatives pour augmenter la participation des femmes dans les actions cofinancées, ainsi que des peu qualifiés ;
- Multiplier les expériences d’innovation sociale au-delà du cadre strict des TZCLD ;
- Procéder à un archivage rigoureux du matériau empirique collecté à l’occasion des évaluations (bases de données d’enquête, retranscriptions d’entretiens, etc.) pour des exploitations scientifiques ultérieures, notamment à des fins d’animation de programme ;
- Organisation de séminaires délibératifs avec les opérateurs ;
- Réalisation par l’Agence FSE d’une note à la fin de chaque évaluation précisant son appréciation des recommandations (dignes d’intérêt, irréalisables, pertinentes, coûteuses, ...) et les usages programmés de celles-ci ;
- S’assurer d’une connaissance des effets à (très) long terme des interventions FSE sur les stagiaires par des enquêtes quantitatives et qualitatives ;
- Initier une réflexion urgente, avec les opérateurs, sur le développement d’indicateurs complémentaires.

4. L’analyse des réalisations, sur la base des données disponibles, souligne le besoin d’amélioration qualitative du système de suivi, d’une part, et la nécessaire accélération de la mise en œuvre de certaines mesures, d’autre part. Il apparaît ainsi urgent, pour l’Agence FSE

- De se doter des capacités d’analyse des données stagiaires, sans dépendre d’un prestataire externe ;
- D’utiliser une information géographique (code postal des stagiaires) pour établir les indicateurs par zone (ce qui permet d’abandonner la pratique de pondération) ;
- De disposer des données pour les exploiter à des fins de connaissance plus fine ;
- D’étendre la connaissance notamment sur les parcours antérieurs des salariés et les domaines de formation ;
- Évaluer les TZCLD sous le prisme de l’approche par les capacités.

Sous réserve d’analyse plus fine, les données disponibles montrent des situations variées dans les réalisations lorsqu’elles sont comparées aux objectifs fixés à l’horizon

2024 et 2029. Les nouvelles orientations de la programmation (priorités 2 et 5) et la zone moins développée présentent d'importants retards par rapport aux objectifs du cadre de performance. Il s'agirait donc de :

- Stimuler une intensification des réalisations dans les priorités et zones où l'écart aux objectifs quantifiés est particulièrement important

5. Les recommandations adressées à la Belgique dans le cadre du semestre européen peuvent recevoir une réponse partielle mais utile dans le cadre du programme FSE+. Leur examen a montré la proximité des objectifs et la forte articulation avec le programme FSE+. Il a également conduit à diverses propositions :

- Intensification des mesures (citées à la section 6) susceptibles d'améliorer le taux d'emploi, de participer à l'activation et au développement de la formation tout au long de la vie, notamment dans les secteurs en pénurie, et à la désinstitutionnalisation ;
- Initier une étude sur les pratiques innovantes des entreprises qui permettent de gérer les situations de pénuries en agissant de façon coordonnée sur les critères de recrutement, la formation et les conditions de travail et d'emploi.

6. Enfin, le règlement sur les technologies stratégiques pour l'Europe (STEP) constitue une opportunité pour le programme FSE+. Les travaux de la Commission définissant les technologies concernées renseignent souvent des domaines impliquant de hauts niveaux de qualification, tout en insistant sur l'objectif d'insertion des jeunes, notamment les NEETs. L'usage de l'opportunité STEP dans le cadre du FSE+ devra absolument se concentrer sur cette dernière priorité. Un appel à projet dans le cadre du FSE+ suppose ainsi de :

- Consulter les interlocuteurs sociaux et les acteurs de la formation sur les possibilités de formations associées aux STEP ;
- Concentrer les efforts de formation sur les domaines prioritaires identifiés par un panel d'experts dans le cadre de l'étude menée par l'IWEPS, ou sur une sélection de ces domaines (*cf. supra*) ;
- Imposer une articulation à des projets d'investissements (par exemple en coordination avec le FEDER).

Le présent examen à mi-parcours ouvre donc des perspectives intéressantes et ambitieuses pour la suite de la programmation. Il suppose une appropriation et une mobilisation adéquate pour ne pas être limité à une formalité obligatoire mais pour faire œuvre utile à la mise en œuvre des objectifs généraux et spécifiques du Fonds social européen.

ANNEXE

Annexe : Engagements et consommations validées au 27 septembre 2024

Budget FSE+ 2022-2025	Os	Budget disponible par zone	Budget FSE+ engagé 11/03/2024	% d'engagement	SOLDE non engagé	Budget FSE+ validé bén 2022-2023	% conso validé	Solde budget engagé et validé 27/09/24	Solde budget disponible et validé 27/09/24
SS-total	Transition	338 257 707,00 €	324 858 386,96 €	96,04%	13 399 320,04 €	79 519 834,93 €	24,48%	245 338 552,03 €	258 737 872,07 €
Priorité 1		120 753 310,00 €	118 372 997,70 €	98,03%	2 380 312,30 €	28 288 732,48 €	23,90%	90 084 265,22 €	92 464 577,52 €
1.1	4.1	6 978 014,00 €	6 914 800,89 €	99,09%	63 213,11 €	1 581 149,36 €	22,87%	5 333 651,53 €	5 396 864,64 €
1.2.1	4.7	2 928 908,27 €	2 654 585,23 €	90,63%	274 323,04 €	339 159,77 €	12,78%	2 315 425,46 €	2 589 748,50 €
1.2.2	4.7	91 058 104,57 €	89 639 817,21 €	98,44%	1 418 287,36 €	22 563 299,47 €	25,17%	67 076 517,74 €	68 494 805,10 €
1.2.3	4.7	9 718 633,39 €	9 340 565,42 €	96,11%	378 067,97 €	2 795 280,22 €	29,93%	6 545 285,20 €	6 923 353,17 €
1.3.1	4.7	6 557 432,63 €	6 386 090,66 €	97,39%	171 341,97 €	459 722,51 €	7,20%	5 926 368,15 €	6 097 710,12 €
1.3.2	4.7	3 512 217,14 €	3 437 138,29 €	97,86%	75 078,85 €	550 121,16 €	16,01%	2 887 017,13 €	2 962 095,98 €
Priorité 2		46 226 870,00 €	46 064 081,95 €	99,65%	162 788,05 €	505 960,51 €	1,10%	45 558 121,44 €	45 720 909,49 €
2.1	4.1	46 226 870,00 €	46 064 081,95 €	99,65%	162 788,05 €	505 960,51 €	1,10%	45 558 121,44 €	45 720 909,49 €
Priorité 3		59 738 425,00 €	55 674 418,87 €	93,20%	4 064 006,13 €	20 625 409,25 €	37,05%	35 049 009,62 €	39 113 015,75 €
3.1	4.1	22 147 743,00 €	22 146 866,38 €	100,00%	876,62 €	7 960 974,92 €	35,95%	14 185 891,46 €	14 186 768,08 €
3.2	4.1	4 810 831,00 €	4 147 150,44 €	86,20%	663 680,56 €	559 179,50 €	13,48%	3 587 970,94 €	4 251 651,50 €
3.3.1	4.6	2 852 105,00 €	1 597 323,39 €	56,01%	1 254 781,61 €	94 323,39 €	5,91%	1 503 000,00 €	2 757 781,61 €
3.3.2	4.6	4 897 883,00 €	2 771 612,97 €	56,59%	2 126 270,03 €	1 061 612,97 €	38,30%	1 710 000,00 €	3 836 270,03 €
3.4	4.6	25 029 863,00 €	25 011 465,69 €	99,93%	18 397,31 €	10 949 318,46 €	43,78%	14 062 147,23 €	14 080 544,54 €
Priorité 4		104 244 954,00 €	97 489 239,78 €	93,52%	6 755 714,22 €	29 880 882,61 €	30,65%	67 608 357,17 €	74 364 071,39 €
4.1	4.8	26 527 178,00 €	26 175 095,51 €	98,67%	352 082,49 €	7 074 847,05 €	27,03%	19 100 248,46 €	19 452 330,95 €
4.2	4.8	70 240 171,00 €	68 340 379,05 €	97,30%	1 899 791,95 €	22 406 114,51 €	32,79%	45 934 264,54 €	47 834 056,49 €
4.3	4.12	7 477 605,00 €	2 973 765,22 €	39,77%	4 503 839,78 €	399 921,05 €	13,45%	2 573 844,17 €	7 077 683,95 €
Priorité 5		7 294 148,00 €	7 257 648,66 €	99,50%	36 499,34 €	218 850,09 €	3,02%	7 038 798,57 €	7 075 297,91 €
5.1.1	4.11	3 647 074,00 €	3 647 074,00 €	100,00%	- €	157 185,97 €	4,31%	3 489 888,03 €	3 489 888,03 €
5.1.2	4.11	3 647 074,00 €	3 610 574,66 €	99,00%	36 499,34 €	61 664,12 €	1,71%	3 548 910,54 €	3 585 409,88 €
SS-total	Plus dév	161 363 847,00 €	139 557 147,11 €	86,49%	21 806 699,89 €	51 568 902,80 €	36,95%	87 988 244,31 €	109 794 944,20 €
Priorité 1		54 836 610,00 €	50 521 922,16 €	92,13%	4 314 687,84 €	19 495 145,47 €	38,59%	31 026 776,69 €	35 341 464,53 €
1.1	4.1	1 367 030,00 €	792 858,92 €	58,00%	574 171,08 €	263 312,16 €	33,21%	529 546,77 €	1 103 717,85 €
1.2.1	4.7	2 833 046,00 €	1 704 466,31 €	60,16%	1 128 579,69 €	393 715,73 €	23,10%	1 310 750,58 €	2 439 330,27 €
1.2.2	4.7	43 392 661,00 €	42 140 508,16 €	97,11%	1 252 152,84 €	17 274 801,54 €	40,99%	24 865 706,62 €	26 117 859,46 €
1.2.3	4.7	2 641 402,00 €	2 564 893,01 €	97,10%	76 508,99 €	690 490,55 €	26,92%	1 874 402,46 €	1 950 911,45 €
1.3.1	4.7	3 293 609,00 €	2 277 132,49 €	69,14%	1 016 476,51 €	494 941,65 €	21,74%	1 782 190,84 €	2 798 667,35 €
1.3.2	4.7	1 308 862,00 €	1 042 063,27 €	79,62%	266 798,73 €	377 883,85 €	36,26%	664 179,42 €	930 978,15 €
Priorité 2		- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	- €	- €
2.1	4.1	- €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	- €	- €
Priorité 3		27 213 730,00 €	25 757 827,63 €	94,65%	1 455 902,37 €	9 279 985,18 €	36,03%	16 477 842,45 €	17 933 744,82 €
3.1	4.1	5 740 471,00 €	4 899 334,32 €	85,35%	841 136,68 €	2 010 455,41 €	41,04%	2 888 878,91 €	3 730 015,59 €
3.2	4.1	3 290 611,00 €	2 818 557,59 €	85,65%	472 053,41 €	1 021 532,71 €	36,24%	1 797 024,88 €	2 269 078,29 €
3.3.1	4.6	945 695,00 €	894 464,06 €	94,58%	51 230,94 €	20 000,00 €	2,24%	874 464,06 €	925 695,00 €
3.3.2	4.6	2 534 660,00 €	2 534 660,70 €	100,00%	0,70 €	1 300 000,00 €	51,29%	1 234 660,70 €	1 234 660,00 €
3.4	4.6	14 702 293,00 €	14 610 810,96 €	99,38%	91 482,04 €	4 927 997,06 €	33,73%	9 682 813,90 €	9 774 295,94 €
Priorité 4		76 971 528,00 €	62 521 017,41 €	81,23%	14 450 510,59 €	22 675 947,93 €	36,27%	39 845 069,48 €	54 295 580,07 €
4.1	4.8	7 365 389,00 €	5 065 695,24 €	68,78%	2 299 693,76 €	1 851 520,84 €	36,55%	3 214 174,40 €	5 513 868,16 €
4.2	4.8	68 585 358,00 €	56 847 752,18 €	82,89%	11 737 605,82 €	20 709 238,69 €	36,43%	36 138 513,49 €	47 876 119,31 €
4.3	4.12	1 020 781,00 €	607 569,99 €	59,52%	413 211,01 €	115 188,41 €	18,96%	492 381,58 €	905 592,59 €
Priorité 5		2 341 979,00 €	756 379,91 €	32,30%	1 585 599,09 €	117 824,22 €	15,58%	638 555,69 €	2 224 154,78 €
5.1.1	4.11	1 398 524,00 €	537 023,14 €	38,40%	861 500,86 €	112 831,56 €	21,01%	424 191,58 €	1 285 692,44 €
5.1.2	4.11	943 455,00 €	219 356,77 €	23,25%	724 098,23 €	4 992,66 €	2,28%	214 364,11 €	938 462,34 €
SS-total	Moins dév	41 740 860,00 €	34 578 804,08 €	82,84%	7 162 055,92 €	7 420 585,44 €	21,46%	27 158 218,64 €	34 320 274,56 €
Priorité 1		15 049 736,00 €	13 621 975,71 €	90,51%	1 427 760,29 €	3 142 509,70 €	23,07%	10 479 466,01 €	11 907 226,30 €
1.1	4.1	861 899,00 €	860 931,77 €	99,89%	967,23 €	252 167,72 €	29,29%	608 764,05 €	609 731,28 €
1.2.1	4.7	750 747,00 €	190 050,34 €	25,31%	560 696,66 €	28 853,82 €	15,18%	161 196,52 €	721 893,18 €
1.2.2	4.7	10 125 763,00 €	9 933 288,65 €	98,10%	192 474,35 €	2 289 881,73 €	23,05%	7 643 406,92 €	7 835 881,27 €
1.2.3	4.7	2 002 643,00 €	1 691 146,92 €	84,45%	311 496,08 €	498 406,43 €	29,47%	1 192 740,49 €	1 504 236,57 €
1.3.1	4.7	467 131,00 €	466 097,65 €	99,78%	1 033,35 €	11 200,00 €	2,40%	454 897,65 €	455 931,00 €
1.3.2	4.7	841 553,00 €	480 460,38 €	57,09%	361 092,62 €	62 000,00 €	12,90%	418 460,38 €	779 553,00 €
Priorité 2		5 704 035,00 €	5 602 602,64 €	98,22%	101 432,36 €	62 738,46 €	1,12%	5 539 864,19 €	5 641 296,55 €
2.1	4.1	5 704 035,00 €	5 602 602,64 €	98,22%	101 432,36 €	62 738,46 €	1,12%	5 539 864,19 €	5 641 296,55 €
Priorité 3		7 117 642,00 €	6 740 861,53 €	94,71%	376 780,47 €	2 414 692,82 €	35,82%	4 326 168,71 €	4 702 949,18 €
3.1	4.1	3 287 324,00 €	3 161 194,03 €	96,16%	126 129,97 €	1 431 652,70 €	45,29%	1 729 541,33 €	1 855 671,30 €
3.2	4.1	594 552,00 €	429 504,27 €	72,24%	165 047,73 €	28 210,12 €	6,57%	401 294,15 €	566 341,88 €
3.3.1	4.6	587 990,00 €	502 389,23 €	85,44%	85 600,77 €	10 000,00 €	1,99%	492 389,23 €	577 990,00 €
3.3.2	4.6	556 107,00 €	556 107,00 €	100,00%	- €	206 107,00 €	37,06%	350 000,00 €	350 000,00 €
3.4	4.6	2 091 669,00 €	2 091 667,00 €	100,00%	2,00 €	738 723,00 €	35,32%	1 352 944,00 €	1 352 946,00 €
Priorité 4		12 968 549,00 €	7 723 543,18 €	59,56%	5 245 005,82 €	1 769 389,99 €	22,91%	5 954 153,19 €	11 199 159,01 €
4.1	4.8	3 273 472,00 €	3 052 211,07 €	93,24%	221 260,93 €	688 268,57 €	22,55%	2 363 942,50 €	2 585 203,43 €
4.2	4.8	8 771 558,00 €	3 754 810,93 €	42,81%	5 016 747,07 €	865 333,57 €	23,05%	2 889 477,36 €	7 906 224,43 €
4.3	4.12	923 519,00 €	916 521,18 €	99,24%	6 997,82 €	215 787,85 €	23,54%	700 733,33 €	707 731,15 €
Priorité 5		900 898,00 €	889 821,02 €	98,77%	11 076,98 €	31 254,48 €	3,51%	858 566,54 €	869 643,52 €
5.1.1	4.11	450 449,00 €	446 613,70 €	99,15%	3 835,30 €	19 902,92 €	4,46%	426 710,78 €	430 546,08 €
5.1.2	4.11	450 449,00 €	443 207,32 €	98,39%	7 241,68 €	11 351,56 €	2,56%	431 855,76 €	439 097,44 €
Opérations TOTAL		541 362 414,00 €	498 994 338,15 €	92,17%	42 368 075,85 €	138 509 323,18 €	27,76%	360 485 014,97 €	402 853 090,82 €
AT TOTAL		21 654 496,56 €	19 959 773,53 €	92,17%	1 694 723,03 €	5 540 372,93 €	27,76%	14 419 400,60 €	16 114 123,63 €

Source : Agence FSE